LES PERSONNES HANDICAPÉES INSCRITES DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

SITUATION ET PERSPECTIVES

Québec

92-03665/

LES PERSONNES HANDICAPÉES INSCRITES DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

SITUATION ET PERSPECTIVES

Jacques Tousignant
Août 1989

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires

Notes aux lecteurs et aux lectrices

Cette étude a été réalisée à la demande de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires.

L'auteur remercie, pour leur précieuse collaboration, monsieur Yvan Pelchat, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, responsable du dossier des étudiants handicapés universitaires, ainsi que mesdames Huguette Chicoine et Lorraine Boudreault, secrétaires.

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

"Il faut vivre un handicap pour vraiment savoir jusqu'à quel point des milliers de gestes, de situations, de conditions et de conjonctures, deviennent d'une insigne complexité dans la vie de tous les jours."[1]

1. L'intégration de la personne handicapée. État de la situation. Les Conférences socio-économiques du Québec, Gouvernement du Québec, 1981, p. V.

TABLE DES MATIÈRES

Page

INTRODUCTION 7

- Problématique 7
- Un inventaire des pratiques en cours 8
- Définitions et remarques sur les handicaps 9
- Méthodologie 11
- Plan du rapport 11

I. VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION DES HANDICAPÉS 14

1. Les étudiants handicapés 14

1.1 Leur nombre actuel dans les universités québécoises 14

- Une minorité partiellement invisible ....
- Les étudiants handicapés bénéficiaires de bourses ....
- Les étudiants handicapés qui s'adressent aux Services aux étudiants ....

1.2 Montée d'un nouveau groupe: les étudiants en difficulté d'apprentissage 15

1.3 Croissance éventuelle du nombre des handicapés à l'université: combien devraient-ils être? Vers un gouffre financier? 15

1.4 Profil de l'étudiant handicapé 27

2. L'accueil et l'intégration des étudiants handicapés 30

2.1 Concentration dans la région montréalaise 31

2.2 Les services offerts 33

- Vue générale 33

Page

- Coordination des services 35

  . Le plan d'intervention ....

- Une foule de petits services, dans une perspective d'autonomie 36

  . Support dans les démarches auprès des organismes ....

  . Ententes avec les professeurs pour les travaux et les examens ....

  . Avances d'argent ....

  . Prêts d'équipements et entraînements ....

  . L'écoute ....

2.3 Des ressources humaines techniques 39

- Lecteurs et preneurs de notes 40

- Interprètes: des insatisfactions 40

- Tuteurs: une expression du monde universitaire anglophone 41

- Ressources humaines assurant l'utilisation efficace des équipements et les apprentissages 42

2.4 L'accessibilité physique 43

. Encore un coup et ça y est ....

2.5 Vers des équipements libérateurs 44

. La micro-informatique ....

2.6 L'aide financière de l'État aux étudiants handicapés 46

. Une gestion à rapprocher des besoins ....

Page

II. LES SERVICES AUX HANDICAPÉS DANS CHACUN DES ÉTABLISSEMENTS . 50

1. À l'Université Laval 50

2. À l'Université de Montréal 54

3. À l'École des hautes études commerciales 61

4. À l'École Polytechnique 63

5. À l'Université de Sherbrooke 65

6. À l'Université du Québec (Siège social) 72

7. À l'Université du Québec à Montréal 74

8. À l'Université du Québec à Trois-Rivières 80

9. À l'Université du Québec à Chicoutimi 83

10. À l'Université du Québec à Rimouski 84

11. À l'Université du Québec à Hull 86

12. À l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue 88

13. À l'École nationale d'administration publique 89

14. À l'Institut Armand-Frappier et à l'Institut national de la recherche scientifique 90

15. À l'École de technologie supérieure 91

16. À la Télé-université 91

17. À l'Université McGill 93

18. À l'Université Concordia 98

19. À l'Université Bishop's 106

III. PERSPECTIVES 109

IV. CONCLUSION.. 121

INTRODUCTION

La société québécoise s'est engagée, depuis plusieurs années déjà, dans un processus à la fois généreux et exigeant d'intégration des personnes handicapées à la vie sociale, culturelle et économique de l'ensemble des citoyens. C'est là un mouvement qui s'est accéléré depuis une quinzaine d'années, sous la pression des personnes handicapées elles-mêmes, à partir aussi d'un éveil collectif de la conscience aux droits fondamentaux de chacun dans la société et au caractère scandaleux de la privation de certains de ces droits pour des groupes particuliers de citoyens.

Des moments particulièrement significatifs de cette évolution demeurent certainement l'adoption de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, en juin 1978, après deux années de débats et de clarifications multiples et pertinentes apportées aux objectifs et aux moyens proposés dans ce projet de Loi. Toujours en 1978, dans le sillage de la nouvelle Loi, était officiellement créé un Office des personnes handicapées du Québec, avec le mandat de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des personnes handicapées et d'assurer leur intégration sociale, scolaire et professionnelle par des moyens appropriés.

L'année 1981 fut un autre de ces temps forts. Au Québec, cette année que l'ONU avait déclarée Année internationale des personnes handicapées, fut marquée, entre autres événements, par de nombreuses "tables régionales" et quelques colloques provinciaux aux retombées considérables. Parmi ceux-ci, le Colloque de mars 1981 sur les droits des personnes handicapées, dont la grande majorité des 450 participants furent des handicapées qui surent dire publiquement et pour la première fois les obstacles à l'exercice de leurs droits. Et, en décembre 1981, l'importante Conférence socio-économique sur l'intégration de la personne handicapée, qui est demeurée comme un symbole de "l'émergence des problèmes des personnes handicapées sur la scène publique"[1].

Ce Colloque fût aussi l'occasion de l'éveil de nombreux décideurs québécois à la responsabilité solidaire de leurs organismes respectifs en matière d'intégration sociale et économique des personnes handicapées. C'est de cette année 1981 que date le début de l'élaboration d'une po-

---

1. À part ... égale. L'intégration sociale des personnes handicapées: un défi pour tous, Office des personnes handicapées du Québec, 1984, p. 25.

litique d'ensemble, finalisée en 1984 et à laquelle contribuèrent tant d'organismes publics et privés ainsi que les personnes handicapées elles-mêmes.

Il reste encore aujourd'hui bien des situations à corriger et également d'importantes transformations mentales à réaliser. De plus, des retours en arrière demeurent toujours possibles, surtout lorsque changent les situations économiques ou les idéologies qui entraînent les sociétés et les décideurs.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science se considère à juste titre comme un partenaire majeur de ce projet collectif à long terme d'intégration sociale des personnes handicapées. Il agit dans son domaine propre, conjointement avec ses partenaires que sont les collèges et les universités. Un programme d'intervention en faveur des handicapés existe déjà et il fonctionne. Le Ministère soutient aussi des projets expérimentaux et répond à des demandes particulières, pour des projets de recherche, par exemple. Ce qui manque toujours, mais qui s'impose de plus en plus à mesure que se développent les services, tant ceux du Ministère que ceux des collèges et des universités, c'est une politique d'ensemble d'intervention dans les établissements d'enseignement supérieur. Déjà des propositions pouvant mener à une telle politique ont déjà été élaborées et soumises pour le secteur collégial. Le Ministère désire faire de même pour les établissements universitaires. C'est dans cette perspective qu'il a souhaité connaître, dans un premier temps, l'état de la situation des personnes handicapées dans les établissements universitaires québécois, pour en arriver ensuite plus facilement à formuler quelques principes d'intervention efficace et cohérente.

Un inventaire des pratiques en cours

Le rapport qui suit tente précisément de dresser un inventaire des pratiques en cours dans les établissements universitaires relatives à l'accueil et à l'intégration des personnes handicapées. Ainsi on a cherché à établir le nombre actuel des handicapés dans les universités et à connaître les besoins particuliers de ces étudiants; on a identifié les services d'accueil et d'encadrement qu'offrent présentement aux handicapés les divers établissements universitaires. On a donc ainsi un portrait à la fois global et spécifique de la situation en 1989, auquel s'ajoutent quelques considérations susceptibles d'inspirer un développement cohérent de l'intervention conjointe du Ministère et des universités.

Il n'est ici question que d'un aspect de la contribution des universités à la promotion et à l'intégration des personnes handicapées à la

société. L'enquête n'a en effet porté que sur les conditions de formation universitaire qu'offrent présentement les établissements aux personnes handicapées.

On n'abordera donc pas ici cette autre contribution fondamentale qu'est la recherche universitaire, dont l'objet est de comprendre la nature et les causes des handicaps, de les prévenir et de résoudre les problèmes d'apprentissage propres aux handicapés. Ce sera là sans doute l'objet d'une autre enquête qui s'imposera elle-aussi. Le rapport n'examine pas non plus la place qu'accordent les contenus de programmes et de cours offerts par les universités, à l'étude des besoins des handicapés dans la société et des contributions originales que ceux-ci apportent. Ce sont là toutefois autant de façons pour l'université de servir la cause des handicapés. Encore une fois, le présent rapport s'en tient à examiner la situation actuelle des étudiants handicapés dans les universités du Québec.

Définitions et remarques sur les handicapés

Rappelons les définitions de quelques termes que l'on rencontrera fréquemment dans ce rapport.

Selon la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, une personne handicapée ou un handicapé désigne "toute personne limitée dans l'accomplissement d'activités normales et qui de façon significative et persistante, est atteinte d'une déficience physique ou mentale ou qui utilise régulièrement une orthèse, une prothèse ou tout autre moyen pour pallier son handicap".

On remarquera que le handicap se réfère à une déficience qui a une certaine importance; celle-ci doit être "significative et persistante". Il en est de même des limitations de la capacité fonctionnelle qui découlent de la déficience. Tous les handicapés ne sont pas pour autant atteints de déficiences majeures et, ainsi, ils ne pourraient pas tous être éligibles aux bourses spéciales pour les étudiants handicapés. En revanche, même sans déficiences majeures, de nombreuses personnes sont véritablement des handicapés et elles sont susceptibles d'avoir besoin de services spéciaux pour surmonter les limites découlant de leurs déficiences et d'accomplir, comme les autres, des activités de formation, de travail ou de détente.

À la définition de "personne handicapée" ajoutons la notion de déficience pour la comparer à celle de handicap. L'Organisation mondiale

de la santé définit ainsi la déficience et le handicap (traduction libre)[1]:

"Une déficience est une perte, une malformation ou une anomalie d'un organe, d'une structure ou d'une fonction mentale, psychologique, physiologique ou anatomique. C'est la résultante d'un état pathologique objectif, observable, mesurable et pouvant faire l'objet d'un diagnostic".

"Un handicap est une limite ou un empêchement, découlant d'une déficience (ou d'une incapacité), pour une personne de jouer, dans son milieu, les rôles joués par les autres individus. La notion de handicap fait référence aux valeurs d'un milieu; elle se caractérise par la différence entre une performance individuelle et les attentes d'un groupe dont l'individu fait partie".

Le handicap découle donc d'une déficience, qui peut être grave ou légère mais qui est objective et mesurable. Quant au handicap, il a quelque chose de relatif tant à la personne handicapée qu'au milieu. Il peut être lui aussi, comme la déficience, majeur ou mineur.

Tant de composantes confèrent à la situation de chaque handicapé un caractère tout à fait singulier, qui appelle des soutiens également adaptés à la situation de chacun. D'autant plus que certaines personnes peuvent être atteintes de plusieurs déficiences simultanées.

Il faut se défendre enfin d'associer tous les handicaps à des formes de déficiences mentales. Les enquêtes nationales et internationales révèlent que la déficience mentale atteint quelque 3 % de la population, mais elles ajoutent que la très grande majorité des personnes de ce groupe (88 %) ne présente que des déficiences légères[1]. Les personnes handicapées, de façon générale, ne se distinguent donc pas du reste de la population en ce qui est de leurs capacités intellectuelles. Seules peuvent faire la différence, des particularités et des difficultés fonctionnelles de l'intelligence ou encore des retards dans le développement dus en vérité à la médiocrité de l'environnement de trop nombreuses personnes handicapées.

---

1. L'intégration de la personne handicapée. État de la situation. Les Conférences socio-économiques du Québec, Gouvernement du Québec, 1981, pp. 19-20.

2. État de la situation, pp. 19-22.

Méthodologie

1. Les objets de l'enquête

La collecte d'informations a porté sur les aspects suivants:

- le nombre de personnes handicapées dans les établissements universitaires; une donnée difficile à établir là comme dans l'ensemble de la société;
- les besoins spécifiques identifiés par les universités et les besoins exprimés par les étudiants handicapés eux-mêmes;
- les actions menées par les universités pour accueillir et intégrer les personnes handicapées;
- l'intérêt manifesté dans les universités à recevoir des handicapés comme étudiants; sensibilisation des communautés universitaires à ces objectifs et à ces défis;
- les souhaits relatifs aux interventions du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

2. Les étapes et les dimensions de l'étude

Le rapport qui suit se fonde principalement sur des visites dans les universités, des rencontres avec des étudiants handicapés et des contacts avec tous les responsables des services d'accueil aux étudiants handicapés.

La démarche a été la suivante:

- Une rapide consultation de mémoires récents et d'études relatives aux handicapés et au défi que représente leur intégration à la société québécoise et, plus précisément, leur accessibilité à la formation universitaire.
- Des rencontres, au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, avec des responsables des programmes d'aide aux handicapés. Ces personnes relevaient de diverses directions du Ministère: Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires, Direction des politiques et des programmes et Direction de l'attribution de l'aide financière (de la Direction générale de l'aide financière aux étudiants), Direction des affaires éducatives (de la Direction générale de l'enseignement collégial) et quelques autres personnes rencontrées plus informellement.

. Les entrevues dans les établissements universitaires

Un double schéma d'entrevue avait été établi, l'un pour les responsables de services, l'autre pour les étudiants[1]. Tous les directeurs des Services d'accueil et d'intégration des étudiants handicapés ont été invités à fournir des informations sur les handicapés dans leur établissement respectif et à faire le point sur la situation générale des handicapés dans nos universités. Tous ont répondu à l'invitation avec beaucoup de bonne grâce. Dix établissements ont été visités et plusieurs d'entre eux, plus d'une fois. Il a en outre été possible de rencontrer en entrevue individuelle une quinzaine d'étudiants handicapés fréquentant des établissements universitaires de Montréal et de Québec.

. Rédaction du rapport

Ces informations recueillies sur le terrain, jointes à celles qu'ont apportées plusieurs responsables de programmes au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, ont permis de dresser le bilan qui suit de la situation actuelle des personnes handicapées dans les établissements universitaires québécois.

La description qui est faite de la situation est exacte, mais elle demeure néanmoins encore incomplète. Le temps n'a pas permis, par exemple, d'analyser suffisamment les interventions dans le milieu universitaire, d'organismes importants tels que l'Office des personnes handicapées du Québec et d'autres organismes et groupes de défense et de formation des personnes handicapées, comme l'Institut Nazareth et Louis-Braille, l'Institut des sourds de Charlesbourg, l'Association québécoise pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage, etc. Tout de même, chaque lecteur sera à même de constater que les informations recueillies, par leur qualité, permettent de dégager un certain

---

1. Points abordés dans ces entrevues: 1) avec les directeurs de services: nombre d'étudiants handicapés et nature des handicaps; services offerts par l'établissement; satisfaction des directeurs à l'égard de ces services; évaluation des interventions du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et d'autres organismes; 2) avec les étudiants: satisfaction à l'égard des services reçus de l'établissement; satisfaction à l'égard de la Direction de l'aide financière et des organismes de promotion des handicapés; situation globale et souhaits.

nombre de traits caractéristiques de la situation actuelle. Ce bilan, malgré ses limites, devrait être utile lors de l'élaboration d'un plan d'action du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.[1]

- Le plan du rapport

Le premier chapitre présente une vue synthétique des conditions actuelles d'accueil et d'intégration des étudiants handicapés dans les établissements universitaires: les principales composantes de cet accueil sont passées en revue. Suit, dans le deuxième chapitre, la description de l'état de la situation des étudiants handicapés dans chacun des établissements, sur la base des informations obtenues dans les établissements. Finalement, un dernier chapitre souligne quelques traits de la situation et surtout ouvre des perspectives sur une action plus juste et plus cohérente auprès des personnes handicapées qui ont des projets d'études universitaires.

- Suggestion pour la lecture du rapport

Il suffit de lire les chapitres I et III pour prendre connaissance à la fois du bilan de la situation et des orientations que pourrait prendre dans l'avenir une action en faveur des étudiants handicapés. Le chapitre II apportera aux intéressés une description plus détaillée des services offerts aux étudiants handicapés dans chacun des établissements universitaires.

---

1. L'auteur du rapport est conscient de n'avoir pu prendre connaissance, à l'occasion de l'enquête, de tout ce qui se fait dans chaque établissement en faveur des étudiants handicapés; il est conscient également qu'il peut avoir mal interprété tel ou tel élément de la situation, qu'il a vu ou dont on a pu lui parler. Il prie ses interlocuteurs de l'en excuser. Il espère que, en dépit des lacunes de l'enquête, les lecteurs du rapport soient enclins à se rallier à ce qui en est la visée profonde: que la prise de conscience de la situation actuelle, dans ses aspects positifs et ses limites, devienne une occasion de faire le point très honnêtement et améliorer les services qui sont offerts aux étudiants handicapés.

I. VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION

1. Les étudiants handicapés: nombre, diversité, profil

1.1 Leur nombre actuel dans les universités québécoises

Pas plus qu'en 1981, alors qu'on avait dressé un état de la situation des handicapés au Québec[1], ou qu'en 1984, à l'occasion du manifeste À part ... égale[2], il n'est possible aujourd'hui d'avancer des données précises sur le nombre de personnes ayant des déficiences significatives et persistantes au Québec, ou sur le nombre de personnes qui sont handicapées à cause de ces déficiences physiques. Nous avons affaire à une minorité qui n'est pas entièrement visible et qui, d'ailleurs, pour des raisons diverses, refuse de le devenir trop facilement.

De plus, il n'existe pas encore de définitions communes, ni de classifications établies des déficiences et des handicaps, ni non plus de cueillettes systématisées de données qui permettraient de constituer des statistiques comparatives valables[3].

Le dénombrement des personnes handicapées dans les universités rencontre les mêmes difficultés. Là pas plus qu'ailleurs, les personnes handicapées ne sont tenues de s'identifier comme telles en s'inscrivant à l'université. De plus, on le sait, bien des handicapés se font un point d'honneur de réussir à se débrouiller seuls et de maintenir ignorée leur déficience. À ces motifs s'ajoutent la perspective de l'entrée prochaine sur le marché du travail et la crainte d'être enfermé dans des catégories dévalorisantes et dévalorisées. Si bien que, même

---

1. L'intégration de la personne handicapée. État de la situation, p. 29.

2. À part ... égale, p. 38.

3. La comparaison de quelques documents récents, issus de plusieurs directions et ministères du Gouvernement québécois illustre ce manque d'uniformité.

dans les universités, on ne peut procéder, pour connaître le nombre des handicapés, que par approximations et recoupements.

Une première information provient du Programme de bourses pour étudiants handicapés du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. On constate que, en 1988-1989, il y avait 224 étudiants universitaires à être boursiers au titre d'un handicap majeur (tableau I). Les tableaux I et II permettent de voir également que leur nombre n'a crû que modérément depuis 1986-1987 et même depuis 1980-1981. En revanche, le tableau II indique que l'on est peut-être au début d'une croissance accélérée du nombre des handicapés visuels et auditifs. En effet, en un an, le nombre des handicapés visuels vient de passer de 49 à 59, et celui des handicapés auditifs, de 30 à 39.

Les informations dont disposent les Services aux étudiants de chacune des universités permettent sans doute d'avoir une perception plus exacte et plus complète de la situation des handicapés dans les établissements d'enseignement supérieur. En effet, c'est à eux que sont en quelque sorte forcés de s'adresser le plus grand nombre des étudiants qui ont besoin d'aides spéciales à cause de leur handicap. Les informations recueillies auprès de ces services montrent qu'au moins 700 étudiants universitaires s'identifient comme handicapés plus ou moins graves et expriment des besoins particuliers. En revanche, tous les responsables des Services aux étudiants soulignent qu'un nombre indéterminé d'étudiants handicapés fréquentent leurs établissements respectifs, sans demander de support particulier; tous disent pouvoir en identifier un certain nombre. Si bien qu'on peut conclure que probablement mille personnes handicapées, à un titre ou à un autre, et peut-être davantage, fréquentent actuellement les universités québécoises. Ce qui n'est pas un nombre considérable au sein d'un groupe de quelque 220 000 étudiants (0.45 %). Ne devrait-on pas plutôt en trouver un plus grand nombre?

1.2 Montée d'un nouveau groupe: les étudiants en difficulté d'apprentissage

La visite des universités a permis de constater qu'un nouveau groupe de candidats demande maintenant à avoir

TABLEAU I

Étudiants universitaires bénéficiaires de bourses pour étudiants handicapés selon les années

Secteurs	1980-1981	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Universitaire	174	185	204	224
Collégial	173	180	153	env. 200
Total	521	552	534	537[1]

(1) Données en date du 23 mars 1989

TABLEAU II

Handicapés visuels et auditifs bénéficiaires de bourses pour étudiants universitaires handicapés

	1987-1988	1988-1989
Handicapés visuels	49	59
Handicapés auditifs	30	39
Total des bénéficiaires	204	224

accès à l'enseignement universitaire. En ce moment, ce sont les universités anglophones qui en reçoivent le plus grand nombre et qui ont d'ailleurs conçu pour eux des services particuliers. Plusieurs responsables des autres universités reçoivent également des demandes de services de plus en plus nombreuses de la part de ces personnes qui appartiennent non pas au groupe des handicapés physiques ou sensoriels (visuels et auditifs), mais à celui des personnes atteintes de troubles d'apprentissage.

Comme le rappelle l'Association québécoise pour les troubles d'apprentissage (AQETA), "les troubles d'apprentissage ne sont rien de nouveau: ce qui l'est, c'est qu'on les comprend". Un peu du moins, car il reste beaucoup à apprendre sur ces déficiences et sûrement beaucoup à faire pour que les milieux de travail et même les milieux éducatifs comme les universités connaissent suffisamment la nature de ces déficiences et les façons d'intervenir.

Un mot d'abord sur la terminologie: ce que l'AQETA désigne comme "troubles d'apprentissage" correspond d'assez près à ce que la Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires du ministère de l'Éducation désigne comme des "difficultés d'apprentissage"[1]. Le Ministère distingue en effet les élèves handicapés (présentant une déficience physique: auditive, visuelle ou motrice) et les élèves en difficulté. Ces derniers manifestent soit des difficultés d'apprentissage, soit des troubles de comportement (anciennement, les "mésadaptés socio-affectifs"). La notion de "troubles d'apprentissage" utilisée par l'AQETA renvoie à la catégorie des élèves dits "en difficultés d'apprentissage".

Il importe de retenir que "les troubles d'apprentissage ne sont pas reliés à l'intelligence, mais à une carence qui se rattache au traitement de l'information". Il s'agit essentiellement d'"un dysfonctionnement du systè-

---

1. "L'organisation des services éducatifs à l'intention des jeunes en difficulté". Direction de l'adaptation et des services complémentaires, Ministère de l'Éducation, octobre 1988.

me nerveux central d'une personne d'intelligence moyenne ou supérieure à la moyenne"[1]. Quelques exemples de ces troubles fonctionnels: la dyslexie (la lecture), la dysgraphie (l'écriture) et la dyscalculie (le calcul), qui en sont des formes fréquentes, mieux connues aujourd'hui et sur lesquelles il est possible d'agir comme à l'égard des autres disfonctionnements d'ailleurs.

Ajoutons qu'il s'agit de déficiences qui, à moins d'être très légères, sont peu susceptibles de disparaître avec l'âge et qu'il importe donc d'apprendre à l'enfant comme à l'adulte à s'y adapter et à développer des façons d'apprendre, de communiquer et d'agir socialement et professionnellement.

Les personnes qui doivent vivre avec des troubles d'apprentissage constituent une proportion importante de la population. Selon l'AQETA, ce groupe représente environ 10 % de la population canadienne, c'est-à-dire le nombre surprenant de 2.5 millions de personnes. Au Québec, dans les écoles primaires et secondaires, on trouvait précisément, en 1987-1988, un groupe d'environ 116 800 "élèves en difficulté", soit 11.25 % de la population scolaire totale, primaire et secondaire. Ce nombre inclut les deux catégories retenues par le ministère de l'Éducation: les élèves en difficulté d'apprentissage et les élèves atteints de troubles de comportement, mais ce sont les premiers qui sont de loin les plus nombreux, puisqu'ils représentent, selon les données du ministère de l'Éducation, 84 % de tous les "jeunes en difficulté", soit quelque 98 000 enfants.[2]

Ce développement sur les personnes atteintes de troubles d'apprentissage, à la fois trop long et trop bref, vise à mettre en lumière les quelques points qui suivent:

- les citoyens, jeunes et adultes, qui appartiennent à ce groupe représentent un capital de ressources in-

---

1. Association québécoise pour les troubles d'apprentissage. Fiche documentaire, 1989.

2. Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, ministère de l'Éducation, février 1988.

tellectuelles et affectives largement comparable à celui du reste de la population. En effet ces dysfonctionnements qui se manifestent par des troubles d'apprentissage n'ont habituellement rien à voir avec l'intelligence elle-même, mais plutôt avec la communication. L'équité et le bon sens interdisent donc qu'on néglige tant de richesses et un potentiel si considérable;

- le nombre très important des gens et des jeunes qui appartiennent à ce groupe en aura surpris plusieurs. On les retrouve partout dans la société en général et dans toutes les écoles;

- les jeunes de ce groupe qui représente plus de 11 % de tous les effectifs scolaires, sont pris en charge depuis longtemps déjà au primaire et au secondaire. Mais, au-delà de ces ordres d'enseignement, ils "disparaissent"!

  C'est par inconscience collective et sans doute par ignorance que l'on n'a pas créé d'emblée des supports collectifs qui auraient permis à tous ceux qui appartiennent à ce groupe et qui en ont les capacités - et ils sont nombreux - d'accéder sans heurts à l'enseignement collégial et universitaire;

- soutenus à la fois par des parents éclairés et par quelques institutions publiques et privées d'enseignement supérieur, ces jeunes atteints de troubles d'apprentissage prennent leur place, de plus en plus nombreux, dans les collèges et les universités;

- il est impensable qu'une société, même lorsqu'elle fait face à toutes sortes de contraintes financières, ne reconnaisse pas les besoins mais aussi le potentiel de développement de ce groupe de citoyens et ne lui ouvre pas largement les portes de l'enseignement supérieur par des mesures appropriées, tant pour des motifs économiques qu'humanitaires;

- ces candidats à l'enseignement supérieur sont des centaines, voire des milliers, dans chaque classe d'âge, c'est exact. Les mesures à prendre pour leur permettre d'étudier ne sont pas toutefois si importantes ni coûteuses qu'il ne soit pas possible de les assumer progressivement. Ce qu'il faut: des con-

seillers solidement formés à l'évaluation et à l'établissement de stratégies d'étude; un certain nombre d'équipements, qui heureusement deviennent communs (des micro-ordinateurs, par exemple); et une bonne dose d'humanité de la part de tous. Il n'est pas nécessaire de s'arrêter longtemps pour découvrir que notre société a vraiment tout à gagner à relever ce défi, dont plusieurs bien sûr n'avaient pas soupçonné l'ampleur.

1.3 Croissance éventuelle du nombre des handicapés à l'université

Les étudiants handicapés pourraient se retrouver beaucoup plus nombreux que maintenant dans les universités, compte tenu du nombre qu'ils représentent dans la société. En 1981, une étude du Gouvernement québécois avançait, après de multiples précautions, qu'il était possible d'évaluer, de manière conservatrice, la population handicapée au Québec à quelque 350 000 personnes, chiffre incluant tous les âges et représentant environ 5.5 % de la population québécoise[1]. En 1984, une autre étude estimait cette fois le nombre des personnes ayant des déficiences significatives et persistantes au Québec à 486 000 personnes, soit 7.6 % de la population totale. À ce premier groupe s'ajoutait celui des personnes qui avaient des déficiences organiques, c'est-à-dire les personnes diabétiques, épileptiques, obèses, ayant une insuffisance rénale, etc. Ils étaient environ 420 000 au Québec[2]. En tout, cela faisait 900 000 personnes! Il faut s'empresser d'ajouter que toutes ces personnes ayant diverses déficiences n'étaient pas handicapées, c'est-à-dire ne rencontraient pas d'obstacle majeur à un fonctionnement adéquat dans la société. Ce nombre toutefois donnait à penser que l'hypothèse avancée en 1981 était vraisemblable et probablement conservatrice.

Retenons, par hypothèse, le taux de 5.5 % suggéré par l'étude de 1981, comme proportion de la population han-

---

1. L'intégration de la personne handicapée. État de la situation, p. 30.

2. À part ... égale, p. 38.

dicapée au Québec et appliquons-le à la population québécoise des 20-29 ans en 1987. Sur 1 188 900 personnes, il y aurait théoriquement 65 389 handicapés de toutes les catégories. Une fois enlevés du total les handicapés caractérisés par une déficience mentale et à supposer que les handicapés de 20 à 29 ans fréquenteraient l'université dans la même proportion que les autres jeunes du même âge au Québec, on devrait en retrouver 10 % à l'université[1]. Il pourrait donc y avoir théoriquement, dans les universités québécoises, quelque 4 161 handicapés parmi les 130 000 étudiants âgés de 20 à 29 ans, plutôt que mille de tous âges sur 220 000, comme c'est le cas maintenant[2]. Il faudrait, bien sûr, que des conditions d'études adéquates aient été offertes à ces handicapés depuis le primaire, et que les universités, pour leur part, aient su soutenir leurs projets d'étude!

Une autre façon de faire ressortir l'absence des handicapés dans les universités est d'appliquer les taux de prévalence reconnus pour quelques-uns des principaux handicaps et de les appliquer eux aussi au groupe des Québécois de 20 à 29 ans. On obtient alors ce qui suit (voir Tableau III): dans les établissements universitaires québécois, il pourrait y avoir environ 1 000 handicapés visuels, 1 100 handicapés auditifs et plus de 1 300 handicapés moteurs. Or en 1988-1989, on comptait 59 handicapés visuels bénéficiaires des bourses spéciales et 39 bénéficiaires pour handicap auditif. Rassurons-nous, la plupart des handicapés visuels (plus de 90 %) ont un résidu visuel plus ou moins important et il

---

1. Données statistiques sur la population étudiante des universités québécoises 1971-1987. DGERU/DPSAC, Jacques LaHaye, 1989, pp. 39-40.

2. Ce chiffre approximatif de 4 161 étudiants de 20 à 29 ans est doublement conservateur. En effet, le total des taux de prévalence utilisés dans l'étude à laquelle nous nous référons est de 6.65 % plutôt que 5.5 %. De plus, si le taux de prévalence pour les déficiences mentales est de 3 % de la population, on sait que 88 % de ce groupe ne présente que des déficiences légères. Dans notre calcul, nous avons retiré les 3 %. Voir L'intégration de la personne handicapée. État de la situation, p. 22 et suivantes.

TABLEAU III

Estimation du nombre de personnes handicapées de 20 à 29 ans qui pourraient être étudiants universitaires, selon quelques catégories de handicaps (visuels, auditifs, moteurs)

	20 - 24 ans	25 - 29 ans	Total
Population totale de la tranche d'âge[1]	567 500	621 400	1 188 900
Effectif étudiant universitaire[1]	85 233	44 736	129 969
% de la population aux études universitaires	15 %	7.2 %	10.9 %
Nombre estimé de handicapés visuels (0.78 %)[2]	4 426	4 846	
Nombre théorique d'étudiants handicapés visuels	663	348	1 011
Nombre estimé de handicapés auditifs (0.87 %)	4 937	5 406	
Nombre théorique d'étudiants handicapés auditifs	740	389	1 129
Nombre estimé de handicapés moteurs (1 %+)	5 675	6 214	
Nombre théorique d'étudiants handicapés moteurs	851	447	1 298+

1. Données statistiques sur la population étudiante des universités... pp. 39-40.

2. Taux de prévalence. Voir L'intégration de la personne handicapée. État de la situation, pp. 21-29.

en est de même des handicapés auditifs qui ne sont pas tous des sourds profonds[1]. Donc de nombreux candidats à de bonnes études.

Quelle croissance de ce groupe d'étudiants prévoir à très court terme? Pour le savoir, il faut regarder du côté des cégeps, même si eux aussi se trouvent incapables de dénombrer le nombre exact de handicapés parmi leurs étudiants.

On sait, d'une part, qu'en 1986-1987, 180 étudiants du collégial étaient bénéficiaires de bourses spéciales pour handicapés; en 1987-1988, ils étaient 153 et en 1988-1989, environ 200 bénéficiaires. D'autre part, une enquête réalisée en 1982 avait permis d'identifier, dans le réseau collégial, 709 personnes ayant des déficiences, mais pas toutes nécessairement handicapées au sens strict[2]. Cette information permet de penser que leur nombre peut atteindre aujourd'hui et dépasser les 1 000 personnes. Cela est d'autant plus vraisemblable que la plupart des collèges, et tout particulièrement les collèges du Vieux-Montréal et de Sainte-Foy, appliquent, depuis quelques années, des politiques formelles d'accueil des étudiants handicapés et certains d'entre eux disposent de services particulièrement appropriés pour les accueillir.

Une croissance des candidats handicapés est donc à prévoir dans les universités. Il ne semble pas possible d'en préciser le rythme éventuel. Aucun responsable des Services aux étudiants des universités ne prévoit de montée en flèche du nombre des étudiants handicapés visuels, auditifs et moteurs. En revanche, des universités comme l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Montréal, l'Université Concordia, l'Université McGill et l'Université de Sherbrooke sont particulière-

---

1. Un enfant sur 1 000 naît avec une surdité congénitale; 5 % des enfants au premier cycle du primaire sont atteints de déficiences auditives qui souvent peuvent être traitées. La majorité des handicapés auditifs peut entendre la parole à des degrés divers. Etat de la situation, p. 27.

2. L'intégration à l'enseignement collégial des élèves handicapés: problématique et mesures, DGEC (DAE/SAE), 1987, pp. 40-46.

ment désireuses d'accueillir les personnes handicapées et demandent qu'on les aide à se donner les structures d'accueil nécessaires. Il faut avoir également à l'esprit l'arrivée de plus en plus importante aux portes de l'université des personnes ayant des troubles d'apprentissage. Il est donc réaliste d'envisager une hausse de la demande en services spéciaux pour les handicapés au cours des prochaines années, à moins qu'on ferme délibérément la porte des universités à une partie importante de la population, qui a, on le sait mieux maintenant, dans une très large proportion de ceux qui la composent, toutes les capacités nécessaires pour entreprendre et réussir des études collégiales et universitaires.

Irions-nous vers des hausses invraisemblables des coûts dans ce secteur particulier de l'enseignement universitaire? Vers des hausses, oui; importantes? vraisemblablement; mais pas nécessairement exhorbitantes.

Tout d'abord, un regard sur les coûts des bourses spéciales accordées aux étudiants handicapés à l'ordre universitaire, au cours des dernières années, fait voir une croissance relativement importante en nombre de bourses et en coût, particulièrement au cours de la dernière année (voir Tableau IV).

Il est probable que cette croissance ne fera que s'accélérer, maintenant qu'il devient de mieux en mieux connu que certaines universités en particulier et certains collèges s'efforcent d'accueillir les personnes handicapées et même les personnes ayant des troubles d'apprentissage.

Risquons-nous à esquisser brièvement la configuration de ces hausses de coûts dans le secteur universitaire.

- Une augmentation du nombre de handicapés moteurs représente, pour les universités, peu de coûts additionnels, une fois que les aménagements architecturaux ont été réalisés. Dans ce groupe, certains paraplégiques ont besoin de preneurs de notes, mais ce n'est pas là une dépense importante.

- L'augmentation du nombre des handicapés visuels signifiera la multiplication d'appareils personnels tels que les micro-ordinateurs portatifs avec versa-

TABLEAU IV

Évolution du nombre des bourses et des montants engagés pour les étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur de 1980-1981 à 1988-1989

Année[1]	Ordre d'enseignement	Bourses émises	Montant total
1980-1981	Universitaire	174	481 208,00 $
	Collégial	173	383 396,00 $
	Grand total[2]	521	1 088 187,00 $
1986-1987	Universitaire	185	855 716,00 $
	Collégial	180	543 012,00 $
	Grand total	590	1 530 123,00 $
1987-1988	Universitaire	190	940 533,00 $
	Collégial	153	502 212,00 $
	Grand total	534	1 620 443,00 $
1988-1989	Universitaire	224	1 090 709,00 $[3]
	Collégial	env. 200	env. 730 000,00 $[4]
	Grand total (montants engagés)	537	1 970 000,00 $[4]

1. Direction de l'aide financière aux étudiants.

2. Comprend en outre les secteurs "Éducation permanente" et "Secondaire et primaire".

3. En date du 3 février 1989.

4. En date du 23 mars 1989.

braille. Il faudra à plusieurs de ces étudiants des lecteurs, qui sont souvent des bénévoles ou quasi. Quant aux équipements institutionnels que l'université doit chercher à mettre à la disposition de ce groupe d'étudiants, imprimantes grapho-braille, micro-ordinateur avec voix synthétique et lecteur optique (optical scanner), agrandisseurs de texte, micro-ordinateurs (et traitement de texte), ce sont autant d'appareils dont plusieurs des universités devraient être dotées. Une fois acquis, toutefois, ces équipements peuvent servir aussi bien à une quinzaine d'étudiants qu'à quatre ou cinq, étant admis bien sûr qu'au-delà d'un certain seuil, il faudrait ajouter de nouveaux appareils. La présence de moniteurs techniciens est également nécessaire et elle serait à prévoir (demi-tâche ou tâche complète).

- C'est la croissance du nombre des handicapés auditifs qui engendrera les plus fortes hausses de coûts, parce que les aides qui interviennent auprès d'eux sont surtout des ressources humaines. Et plus précisément, ce sont les interprètes qui représentent des coûts importants, beaucoup plus que les preneurs de notes et les tuteurs[1].

- Comme on l'a dit, les candidats qui présentent des troubles d'apprentissage pourraient se retrouver plus nombreux dans les années à venir. Toutefois leur arrivée n'entraînera pas d'investissements considérables: il faut avant tout assurer, dans chaque université, la présence d'une ou de quelques personnes professionnellement formées à l'accompagnement de gens qui ont des difficultés d'apprentissage. Et il faut prévoir, pour un certain nombre de ces étudiants, l'accès à des équipements comme le micro-ordinateur.

- Enfin, on devrait offrir l'aide de tuteurs à tous les étudiants handicapés et à tous les étudiants ayant des troubles d'apprentissage, sur recommandation du responsable des Services aux étudiants handicapés.

---

1. On définit plus loin la nature des interventions de ces personnes (ch. III).

Ce serait là des intervenants nouveaux dans le milieu francophone surtout; leurs honoraires pourraient être modestes et se comparer à ceux des lecteurs par exemple[1].

1.4 Profil de l'étudiant handicapé

"Il faut vivre un handicap pour vraiment savoir jusqu'à quel point des milliers de gestes, de situations, de conditions et de conjonctures, deviennent d'une insigne complexité dans la vie de tous les jours"[2].

Ce n'est que trop vrai que beaucoup d'entre nous ignorent à peu près tout de la complexité de la vie quotidienne d'un handicapé. Nous ignorons aussi à quel point un handicap ne ressemble pas à un autre et à quel point la situation particulière de chaque personne handicapée diffère de toutes les autres. Ainsi l'aveugle de naissance ou le sourd de naissance ne dispose pas du tout des mêmes points de référence pour se développer que l'aveugle et le sourd qui le sont devenus au cours de leur vie. Le diabétique, le dyslexique, le quadraplégique ne vivent pas les mêmes incapacités, ils n'ont pas les mêmes obstacles à surmonter ni les mêmes stratégies à développer.

La vie des handicapés, qu'on soit handicapé visuel, auditif, moteur ou autre, qu'on soit étudiant ou travailleur, exige une somme étonnante d'énergie physique et morale, si paradoxal que cela paraisse, et beaucoup de patience. Plusieurs handicapés estiment que c'est jusqu'au tiers de leur temps qui passe en obligations et en démarches qui, pour les autres, sont le plus souvent simples et rapidement exécutées. On pense au temps exigé pour la toilette et les repas, l'entretien domestique et les courses. Les déplacements à l'intérieur des édifices, dès qu'on est hors de chez soi, sont régulièrement semés d'obstacles, et encore plus les déplacements

---

1. Voir le Ch. III, Perspectives, point 12, sur le financement.

2. L'intégration de la personne handicapée. État de la situation, p. V.

extérieurs: portes lourdes et retenues par le vent, poignées de portes non munies de becs de cane, plans inclinés trop raides, couloirs obscurs, problèmes d'identification des étages dans les ascenseurs, trottoirs à grimper, attente d'un passant pour aller d'un pavillon à un autre ou pour traverser certaines rues. Si l'on est étudiant, c'est la consultation des fichiers ou des livres sur les rayons, qui peut être difficile ou impossible. Quant au transport adapté, il ne faut surtout pas imaginer qu'il signifie le transport instantané avec chauffeur à la porte; il est éminemment utile, mais il exige que la sortie soit prévue 24 heures à l'avance, et qu'on sache attendre l'arrivée du transport; de plus, le nombre de sorties ne peut être que limité. Ce qui amène à souligner un autre aspect de la vie de beaucoup de handicapés: leur vie sociale est quasi obligatoirement réduite; l'isolement est le lot de plusieurs.

Les étudiants universitaires handicapés, rencontrés à l'occasion de l'enquête, sont apparus tout le contraire de personnes enclines à vivre au crochet de la société ou à tricher avec le système. Ce qui ressort des contacts avec eux, c'est plutôt leur fierté et le désir que passe inaperçu leur handicap; c'est également le désir d'être autonome et la recherche de moyens et d'équipements qui les rendent moins dépendants des autres et leur permettent de faire ce qu'ils ont à faire dans le même temps que les autres. Leur courage et leur ténacité sont également souvent impressionnants; le seul fait d'ailleurs, pour plusieurs d'entre eux, d'être parvenus à l'université en est un témoignage impressionnant. Il se peut que ces étudiants handicapés ne soient pas tout à fait représentatifs des autres handicapés. Tout indique cependant que leurs collègues étudiants, handicapés comme eux, leur ressemblent passablement et rien n'est moins sûr que ce portrait ne vale pas aussi pour la très grande majorité des handicapés.

C'est principalement vers les programmes en sciences humaines, en lettres et en arts que se portent les choix des étudiants handicapés. Les trois-quarts, en effet, optent pour la sociologie, la psychologie, l'histoire, les lettres, la traduction, les arts et aussi pour les sciences de l'éducation. Quelques-uns s'engagent dans des études en génie ou en sciences pures et appliquées: biologie, informatique, et ils font la preuve, par leur réussite, que de telles études sont accessibles à bien

des handicapés. Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, on ne trouve qu'un nombre restreint d'étudiants dans les programmes de sciences administratives et comptables. Enfin, on observe qu'un nombre peu élevé d'étudiants handicapés est inscrit dans des programmes d'études avancées[1].

Étudiants, ces handicapés sont apparus comme des gens à la fois réalistes et ambitieux. Plusieurs connaissaient le marché du travail et la difficulté éventuelle pour eux d'y entrer; les choix de programmes qu'ils avaient faits sont apparus généralement compatibles avec leurs capacités. Parfois, au contraire, l'orientation retenue tenait presque du défi, comme l'orthopédagogie ou l'enseignement du français par une sourde de naissance. On pouvait sentir chez plusieurs le désir et même l'obligation de performer, soit pour justifier précisément certains choix audacieux ou paradoxaux, soit pour faire oublier ou se faire "pardonner" leur handicap, soit tout simplement pour le plaisir d'aller au bout de leurs capacités. On comprend que tant d'obligations et tant d'énergie à déployer soient pour plusieurs de ces étudiants des facteurs de stress, et parfois de grande fatigue et même de découragement.

Plusieurs étudiants handicapés ont souligné, de multiples façons, que leurs activités d'étudiants exigent de leur part plus de temps qu'à leurs collègues non handicapés. À titre d'exemple, l'étudiant aveugle qui a besoin du contenu d'un article ou d'un livre, doit se faire aider pour trouver le document; il se cherche alors un lecteur, lui fournit un magnétophone, une cassette et le document; il retourne chercher la cassette enregistrée quelques jours plus tard et enfin l'écoute sur un magnétophone à vitesse variable, ce qui exige encore un temps plus long que la lecture. Tout cela pour un seul article! Le handicapé visuel dépend en outre d'un matériel en braille quasi toujours insuffisant et de délais pour la transcription en braille de textes en caractères conventionnels. La situation de l'étudiant qui est un malentendant profond a sa complexité propre. Cet étudiant ne peut communiquer directement avec presque per-

---

1. Voir les fiches de chacune des universités au chapitre II.

sonne; son isolement est considérable. Il est en quelque sorte à la merci de quelques liens qui le relient aux autres plus ou moins adéquatement. Ainsi, il dispose d'un interprète pour un nombre limité d'heures et d'activités; il utilise les notes d'un preneur de notes, qui n'est pas toujours un expert et dont les synthèses ne sont pas toujours claires et complètes. Il a souvent besoin d'un tuteur qui lui permet de pallier aux lacunes des intermédiaires et de revoir les matières de cours; c'est un tuteur aussi qui parfois doit donner un supplément d'apprentissage en français (rappelons-nous que, pour beaucoup de sourds de naissance, le français est une véritable deuxième langue). Les handicapés moteurs, pour leur part, doivent souvent consacrer un temps considérable à leurs déplacements et à tout ce qui entoure ces déplacements. Quant aux autres handicapés, scléro-sés, asthmatiques, personnes atteintes de l'ataxie de Friedreich ou ayant des troubles d'apprentissage, etc., beaucoup ont, chacun à leur manière, des problèmes variés avec le temps: la fatigue en oblige certains à de longues heures de repos et même à des séjours à l'hôpital en cours de session; d'autres ne peuvent travailler qu'à un rythme lent; ou bien ils sont obligés de recommencer plusieurs fois pour réussir convenablement ce qu'ils ont à faire.

De là, la grande difficulté éprouvée par de très nombreux handicapés à être étudiant à temps complet, et le stress vécu par certains pour le demeurer (pour ne pas perdre leur bourse de subsistance). De là également la difficulté pour plusieurs de chercher et d'accepter un travail rémunéré pendant l'été et encore plus pendant les mois d'étude. Les emplois d'étudiants sont relativement rares pour bien des catégories de handicapés et, dans leurs démarches, les handicapés expérimentent bien des formes de discrimination voilées. Mais surtout, c'est souvent la situation personnelle de l'étudiant handicapé et son état de santé qui rendent pratiquement impossible ce travail supplémentaire: la grande fatigue, la lenteur des déplacements, la nécessité de préparer les cours à l'avance, etc.

2. L'accueil et l'intégration des étudiants handicapés

Cette section présente un survol global de divers éléments, structures et activités, qui concourent chacun à sa façon à

l'accueil et à l'intégration des étudiants handicapés dans les universités. Auparavant toutefois, on s'arrêtera brièvement au phénomène de la concentration des étudiants handicapés dans la région montréalaise.

2.1 Concentration dans la région montréalaise

En 1988-1989, 224 étudiants universitaires ont été titulaires de bourses plus ou moins importantes, au titre de personnes gravement handicapées. La quasi totalité de ces handicapés étudiait au Québec. En effet, il n'y en avait que 14 qui étaient inscrits dans des universités hors Québec, dont 4 à l'Université d'Ottawa et 7 handicapés auditifs à la Gallaudet University, près de Washington, D.C., l'une des plus anciennes et des meilleures institutions de formation supérieure pour les malentendants.

Un point retient vite l'attention: on trouve quelque 63 % des étudiants boursiers dans les seules universités montréalaises, soit 133 boursiers sur un total de 210 étudiants. Si on leur ajoute les 43 étudiants handicapés boursiers de l'Université Laval, il n'en reste plus que 34 dans l'ensemble des autres établissements universitaires du Québec (16 %). On note également que les deux-tiers des étudiants boursiers handicapés visuels (20 sur 31) étaient inscrits dans l'une des quatre universités montréalaises, de même que les trois-quarts des étudiants boursiers handicapés auditifs (44 sur 57) (voir Tableau V). Les handicapés moteurs sont un peu plus également distribués dans les établissements de la province, mais même eux sont largement concentrés à Montréal.

Une première explication à cette concentration d'étudiants handicapés à Montréal tient sans doute à l'importance même de la population de la région métropolitaine; c'est 40 % et même près de 50 % de toute la population du Québec qui vit à Montréal et dans sa périphérie. Les rencontres avec les étudiants handicapés ont permis de vérifier que c'est également le volume et la qualité des services spécialisés offerts aux handicapés, qui en attirent plus d'un à Montréal, étudiants ou non: transport adapté, sièges sociaux d'organismes de promotion, de défense et de service des handicapés, centres de formation pour malentendants et handicapés visuels, magnétothèque, etc.

TABLEAU V

Distribution régionale des étudiants handicapés bénéficiaires de bourses dans les universités québécoises (1988-1989)[1]

Université	Total	H. visuels	H. auditifs
Université de Montréal	59	18	11
Université du Québec à Montréal	48	17	4
Université McGill	7	2	3
Université Concordia	19	7	2
Sous-total pour région montréalaise	133(63.5 %)	44(77 %)	20(66 %)
Université Laval	43(20.5 %)	6	9
Université du Québec à Trois-Rivières	14	5	0
Université de Sherbrooke	10	2	1
Sous-total pour l'ensemble des établissements hors Montréal et Québec	34 (16 %)	7	2
Grand total	210	57	31

1. Ne comprend que les étudiants handicapés boursiers. Le nombre réel des étudiants handicapés est supérieur à ce total.

À ces facteurs généraux, il faut ajouter que le Cégep du Vieux-Montréal, par mandat, mais également les collèges de Dawson, Bois-de-Boulogne, Rosemont et d'autres ont ouvert largement leurs portes aux handicapés depuis quelques années, de sorte qu'un nombre plus considérable qu'avant d'étudiants handicapés du bassin montréalais est prêt à passer à l'université. Enfin, à cette première catégorie qui compte déjà des handicapés de l'extérieur de Montréal, s'ajoutent ceux qui, dans les autres régions du Québec, entendent parler des services offerts par les quatre universités montréalaises et viennent grossir le contingent montréalais et contribuent indirectement au développement des services spécialisés à Montréal.

En bref, la concentration des étudiants handicapés universitaires dans les universités montréalaises, s'explique d'abord par l'importance de la population elle-même, mais aussi par une certaine qualité des services offerts par les quatre universités. À Québec, la situation est un peu différente. Un nombre relativement important de handicapés se retrouve à l'Université Laval, mais c'est moins à partir d'actions spécifiques visant les handicapés qu'à cause de la situation stratégique de cette université dans l'est du Québec. Ajoutons à ce tableau enfin que l'Université de Sherbrooke pourrait devenir d'ici peu un nouveau pôle important de rassemblement d'étudiants handicapés, principalement des handicapés visuels et des handicapés moteurs, si les projets annoncés deviennent réalité (voir chapitre II, 5).

2.2 Les services offerts

Vue générale

Le droit des handicapés moteurs, de participer à la vie collective et, plus particulièrement, d'accéder aux études et même à la formation universitaire a fait l'objet d'un consensus toujours plus large depuis dix ans. Aussi a-t-on beaucoup fait, depuis 1976 surtout, date de la mise en vigueur du nouveau code du bâtiment à l'instigation du ministère de l'Éducation (par les règles de normalisation des espaces), si bien qu'on a réussi à réduire considérablement les barrières architecturales dans les édifices des campus universitaires, anciens et nou-

veaux. Il n'y a, à ce chapitre, que l'Université de Sherbrooke qui ait encore un sérieux retard à rattraper (voir chapitre II, 5.).

Une fois les principaux aménagements physiques réalisés, on semble avoir cru que les universités étaient désormais devenues accessibles aux handicapés. D'ailleurs, encore aujourd'hui, quand on parle de personnes handicapées dans les universités, beaucoup pensent spontanément aux étudiants en fauteuil roulant. On oublie qu'il existe d'autres catégories de handicapés. En outre, certains établissements ont négligé de faire savoir aux handicapés moteurs, par une publicité appropriée, que l'université leur était désormais plus accessible qu'avant, si bien que, en plusieurs endroits, les plans inclinés sont là; mais très peu, trop peu de handicapés les utilisent. Tous les intéressés le savent-ils seulement? Et où sont les handicapés des autres catégories?

L'importance et la qualité des services offerts aux étudiants handicapés varient considérablement d'un établissement universitaire à l'autre. Dans les uns, dès leur arrivée, les étudiants handicapés sont et se sentent accueillis; dans d'autres, ils doivent plutôt se débrouiller seuls ou à peu près. Cette différence dans l'accueil tient à une volonté institutionnelle qui existe ou non, de donner aux handicapés tout le support qui leur revient. Partout, les Services aux étudiants manifestent une très bonne volonté d'accueillir, au moins sur la base du cas par cas, des candidats qui sont des handicapés moteurs. Devant des handicapés visuels ou auditifs, on hésite un peu, non sans quelque raison d'ailleurs. Dans plusieurs établissements, on ne semble pas s'inquiéter outre mesure que les handicapés physiques soient à peu près complètement absents. On ne s'inquiète pas non plus que des étudiants handicapés aient quitté leurs études en cours de route: on ne sait pas s'ils ont abandonné faute de supports appropriés; on semble indifférent d'apprendre que certains candidats handicapés se soient dirigés vers d'autres institutions plus accueillantes.

Ce n'est pas d'abord la taille des établissements ou des services qui est en cause, mais plutôt une volonté institutionnelle relative à l'accueil des handicapés et une certaine manière d'organiser des services appropriés.

C'est ainsi qu'il existe dans plus d'une demi-douzaine d'établissements universitaires des comités, relevant directement du recteur ou du conseil d'administration, qui sont responsables de la planification et de l'organisation des activités d'intégration des étudiants handicapés. Quelques universités se sont même donné des politiques formelles d'intégration des étudiants handicapés.

Coordination des services

Ce que souhaitent les étudiants handicapés, c'est de pouvoir rencontrer, au début de leurs études et, plus tard, au début de chaque session, des personnes compétentes avec qui ils peuvent évaluer leurs projets d'étude, préciser leur cheminement individuel et identifier leurs besoins et les stratégies d'action. De plus, ces étudiants souhaitent trouver dans un lieu unique les informations qui leur sont utiles, les services d'évaluation si possible et quelques autres services, quand la taille de l'université le permet.

Quelques universités, à cause du nombre même des handicapés qu'elles reçoivent, mais aussi par décision de l'institution, ont mis sur pied des services d'une certaine importance et elles répondent relativement bien aux attentes de leurs étudiants handicapés; d'autres universités, plus modestes, offrent plutôt un climat d'attention personnalisée qui ne trompe pas et savent diriger leurs étudiants handicapés vers un responsable ou un service, désignés comme des points de référence privilégiés pour l'obtention des services adaptés.

Les bureaux d'accueil, là où ils existent, appuient généralement leurs interventions sur une évaluation individuelle globale à laquelle on procède à l'arrivée de chaque étudiant handicapé. Avec ou sans le mot, ils pratiquent ce que les autres ordres d'enseignement appellent "plan d'intervention". Les besoins de chacun sont identifiés, de même que les services personnels qui seront requis. Il est remarquable que, dans tous ces établissements, on tient à associer l'étudiant handicapé à l'application du plan d'intervention qui le concerne. L'approche qui inspire ces interventions est celle du respect des handicapés et du développement de l'autonomie de chacun dans une perspective de court et de moyen

termes. On ne couve pas les étudiants, on ne se substitue pas à eux; on soutient plutôt les efforts et les démarches qu'ils doivent faire eux-mêmes pour pouvoir réussir leurs études comme les autres et pour maîtriser leur handicap, dans l'apprentissage d'une profession et dans la perspective de leur insertion dans le marché du travail.

On observe aussi que, là où les services semblent donner satisfaction aux étudiants, on trouve inmanquablement une ou quelques personnes reconnues pour leur compétence professionnelle dans la communauté universitaire, manifestement engagées personnellement dans le travail qu'elles font. Certains de ces responsables sont en poste depuis plusieurs années et possèdent dès lors très bien leur dossier. Tous ont reçu des mandats clairs de leur institution et, grâce à une publicité bien menée, ils dirigent des services bien connus de tous dans l'institution.

Bref, quelques établissements universitaires en particulier ont su établir pour leurs étudiants handicapés des services qui sont d'une remarquable efficacité et même d'une grande générosité, pourrait-on dire. Certains établissements sont allés au-delà des aménagements physiques auxquels d'ailleurs tous ont consenti beaucoup d'efforts et de ressources. Ils se sont dotés d'équipements spéciaux sans attendre de recevoir des budgets particuliers à cette fin, ils ont affecté du personnel aux étudiants handicapés et ils réussissent ainsi à offrir à ces étudiants des services particulièrement bien ajustés à plusieurs de leurs besoins.

Une foule de petits services

L'engagement, la compétence et la bonne volonté de nombreux professeurs et étudiants ont permis la mise sur pied de nombreux services qu'on retrouve aujourd'hui inégalement développés, mais assez semblables dans tous les établissements où on a vraiment décidé de donner aux étudiants handicapés la possibilité de réussir leurs études universitaires. On l'a fait habituellement sans beaucoup de moyens financiers, en faisant appel à l'esprit d'équipe et à la solidarité des membres de la communauté universitaire. Cette part d'engagement volontaire et personnel auquel on a dû faire appel pour orga-

niser ce qui existe présentement devrait sans doute toujours garder une place dans l'avenir, au nom même de la qualité des services, même dans la perspective, souhaitable, d'un soutien financier plus adéquat.

Invité à se présenter, s'il le veut bien, à un bureau d'accueil spécial ou bien aux Services aux étudiants, l'étudiant handicapé fait d'abord connaître ses besoins. De façon plus ou moins formelle, on procède, comme on l'a dit, à une évaluation globale de sa situation personnelle. Certains services d'accueil travaillent en lien étroit, à ce moment en particulier, avec les Services d'orientation et de counseling de l'université, dans le but d'établir pour chacun un diagnostic individuel et des stratégies appropriées.

Là où de tels bureaux existent et sont connus dans la communauté universitaire pour leur compétence et leur ouverture respectueuse, ce ne sont pas seulement quelques handicapés graves qui se présentent, mais des dizaines d'étudiants, voire quelques centaines d'étudiants dans les universités plus populeuses, des demi-voyants, des malentendants avec résidu d'audition, des épileptiques, des sclérosés, des diabétiques, également des accidentés et beaucoup d'étudiants aux prises avec divers troubles d'apprentissage: dyslexiques et autres. Autant de personnes aux prises avec des problèmes réels dans leurs études, à cause de déficiences habituellement permanentes et pas toujours visibles. Rappelons-nous les estimés avancés dans les enquêtes des dernières années, concernant les handicapés visibles et invisibles de notre société; il n'en manque pas.

Les bureaux d'accueil offrent une gamme de services plus ou moins développés, bien sûr, selon les établissements. Le minimum qu'on retrouve partout consiste à garantir que les locaux fréquentés par les handicapés moteurs sont accessibles. Presque partout on aide également les étudiants qui le désirent à préparer et à acheminer les dossiers de demandes de bourses auprès du Ministère ou d'organismes subventionnaires. La plupart des établissements consentent aussi aux étudiants handicapés des prêts correspondant aux montants des bourses spéciales, montants qui comme on sait, peuvent être importants (pour les honoraires d'interprètes, par exemple, ou pour des équipements spéciaux).

Quelques universités vont plus loin dans leur offre de services. On trouve les interventions suivantes:

. établissement de "stratégies" individuelles pour les études, les travaux et les examens. Implication directe et indirecte des responsables dans les ententes à conclure avec les professeurs concernés;

. appui aux étudiants dans leurs démarches pour trouver des preneurs de notes, généralement parmi leurs collègues (vaut surtout pour les handicapés auditifs et visuels et des quadraplégiques);

. constitution d'une banque de lecteurs pour les handicapés visuels. Ce sont habituellement des bénévoles qui rendent ce service, des étudiants ou des personnes à la retraite;

. engagement des interprètes pour les malentendants: démarches pour trouver ces spécialistes, négociation et gestion de leurs contrats (voir 2.3). Une seule des universités qui reçoivent des handicapés auditifs n'a pas encore assumé cette tâche qui, laissée aux handicapés, leur est souvent difficile et source de multiples ennuis;

. dans quelques universités, offre de tuteurs, surtout aux handicapés auditifs et aux étudiants ayant des difficultés d'apprentissage (voir 2.3);

. prêt d'équipement (magnétophones réguliers et à vitesse variable, appareils auditifs MF, etc.); fourniture de cassettes et de papier spécial pour les preneurs de notes;

. démarches pour l'obtention ou la préparation de documents sur cassettes ou en braille, auprès des magnétothèques et de maisons d'édition, etc.;

. services de transcription en braille d'articles, de livres, de questions d'examen, de canevas de travaux, etc.;

. dans quelques universités, sessions de formation individuelles et de groupes à l'utilisation d'équipements et de techniques spécialisés, v.g. traitement de texte en caractère conventionnel pour des handicapés visuels, utilisation du micro-ordinateur, etc.;

- finalement - mais ce n'est pas là le moindre des services - possibilité donnée à des étudiants handicapés qui ont à vivre de multiples contraintes quotidiennes, de faire le point, de réévaluer leur projet, de reprendre leur souffle et, à l'occasion, de recevoir un encouragement.

À ces interventions directes auprès des étudiants handicapés s'ajoute habituellement de la part des services les plus actifs, un volet d'interventions qui visent l'ensemble de la communauté universitaire et des organismes extérieurs. On cherche à faire connaître les services spéciaux grâce à des campagnes publicitaires visant soit les handicapés eux-mêmes (information), soit la communauté universitaire (sensibilisation). Quelques universités éditent maintenant des documents publicitaires ou d'utilité publique, en braille, sur cassette, sur disquette et avec voix synthétique. Quelques universités également sensibilisent systématiquement leurs professeurs aux handicaps et aux approches pédagogiques appropriées. On a produit des brochures, on offre des sessions de sensibilisation, on multiplie les contacts personnels avec les professeurs.

Enfin, les responsables des services aux handicapés cherchent généralement à bien identifier leurs interlocuteurs privilégiés dans les ministères, les organismes spécialisés et les autres organisations et ils regrettent que ces interlocuteurs doivent changer si fréquemment. Bref beaucoup de gens à sensibiliser, à convaincre, à solliciter pour des prestations de services ou des dons.

Comme on peut le constater, quelques équipes aux effectifs toujours insuffisants réussissent en ce moment à faire fonctionner des ensembles étonnants de services auprès d'étudiants dont le nombre dépasse certainement de cinq fois celui des boursiers officiels du programme spécial d'aide aux handicapés du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

2.3 Des ressources humaines techniques

Certains étudiants handicapés ont besoin de l'aide ponctuelle de divers intervenants. On y a déjà fait allusion dans les pages qui précèdent:

- des <u>lecteurs et des preneurs de notes</u>. Ces derniers sont des étudiants inscrits aux mêmes cours que leurs collègues handicapés auditifs, handicapés visuels ou quadraplégiques, pour lesquels ils prennent des notes. Ces étudiants disponibles qui sauront rédiger des notes suffisamment complètes et claires ne sont pas toujours faciles à trouver et il faut parfois en changer. Quant aux lecteurs, ils sont souvent aussi des étudiants; quelques universités ont l'habitude de faire appel en outre à des personnes à la retraite pour ce service.

  Les établissements qui ont accumulé une certaine expérience de ces services sont convaincus de la pertinence de proposer un minimum de formation à ces intervenants, surtout aux preneurs de notes.

- des <u>interprètes pour les malentendants</u>. Leurs interventions actuelles dans les universités suscitent bien des insatisfactions. C'est dans les quatre universités montréalaises qu'on les retrouve principalement. La très grande majorité, sinon tous, se rattache au Cégep du Vieux-Montréal qui leur offre sur une base régulière des contrats leur garantissant un certain nombre d'heures de travail (335 heures/session). Ces travailleurs autonomes au nombre d'une trentaine (20 francophones et 10 anglophones) ont presque tous reçu leur formation dans le cadre de sessions intensives offertes à l'Université d'Ottawa, avec la collaboration du Service aux étudiants handicapés du Cégep du Vieux-Montréal; quelques-uns se sont formés à Gallaudet University (USA). De fréquentes sessions de perfectionnement s'imposent à tous, puisque le langage gestuel en particulier est en développement rapide et constant. C'est souvent le Cégep du Vieux-Montréal qui prend l'initiative de ces sessions. Peu nombreux, les interprètes sont des gens très sollicités.

  Les insatisfactions et les griefs des quatre universités montréalaises sont variés: les interprètes manquent assez souvent de disponibilité; en certaines occasions, ils sont en nombre insuffisant. Employés du Cégep, ils répondent d'abord aux besoins du collège et, dans la mesure de leur disponibilité, à ceux des universités. D'où la difficulté de faire face aux besoins réguliers et encore plus aux situations

imprévues. Il arrive aussi que les services que ces interprètes sont appelés à rendre soient en dehors des champs de compétence de plusieurs d'entre eux. Enfin, les honoraires versés aux interprètes sont jugés élevés par plusieurs et les frais additionnels d'administration exigés depuis peu par le Cégep du Vieux-Montréal, abusifs.

Les universités estiment qu'elles n'ont pas à l'égard des interprètes la marge de manoeuvre qui leur est nécessaire pour offrir des services adéquats à leurs étudiants malentendants. Elles se sentent soumises à des règles du jeu sur lesquelles elles n'ont aucune prise. En effet, le Cégep du Vieux-Montréal est l'intermédiaire obligé entre l'université et les interprètes; c'est le Cégep qui distribue les charges de travail; ce sont les besoins du Cégep qui sont les premiers servis; c'est au Cégep que sont fixés les taux horaires.

À Québec, l'Université Laval et le Cégep de Sainte-Foy ont commencé à examiner l'hypothèse d'une entente relative aux interprètes. Il devient urgent, en effet, que ce service soit mieux organisé à l'université, puisque le nombre des malentendants (une dizaine déjà en 1988-1989) ne manquera pas d'augmenter dans les années qui viennent par l'arrivée de diplômés handicapés auditifs du Cégep de Sainte-Foy. Pour le moment, les étudiants à l'Université Laval doivent négocier eux-mêmes les contrats de travail avec leurs interprètes, ce qui ne manque pas de laisser souvent les deux parties insatisfaites.

Une telle situation amène les universités, les universités montréalaises dans le cas, à penser à constituer une banque de ressources, où on retrouvera des interprètes gestuels mais aussi des oralistes, pour répondre aux besoins des universités. On estime aussi qu'il serait pertinent et urgent d'offrir au Québec un programme de formation qui corresponde au niveau d'intervention de ces professionnels.

- <u>des tuteurs</u>. C'est dans les universités anglophones surtout qu'on rencontre les tuteurs. Ces intervenants sont des étudiants sur le point de terminer le baccalauréat ou déjà inscrits à la maîtrise ou au

doctorat. Certaines universités demandent en outre que leurs tuteurs aient des dossiers académiques supérieurs à la moyenne. Le rôle de ces étudiants est d'offrir à leurs collègues des enseignements individuels qui reprennent, pour les clarifier ou les approfondir, les matières vues en classe.

Les étudiants qui désirent avoir le support d'un tuteur doivent normalement en défrayer les coûts sur la base d'un taux horaire (9 $ ou 10 $/h). Les universités anglophones offrent gratuitement ce service à leurs étudiants handicapés. Elles font appel tantôt à des bénévoles, tantôt à des étudiants dont les honoraires seront défrayés par l'université ou, en partie, par l'Association des étudiants (c'est le cas à McGill).

C'est là un type de support académique, relativement peu coûteux mais hautement bénéfique. Il s'avère, par exemple, quasi nécessaire aux handicapés auditifs, qui ont parfois besoin autant de pousser plus loin la maîtrise de la langue (française ou anglaise) que de revenir sur le contenu des cours. Les tuteurs sont également utiles à de nombreux étudiants atteints de troubles d'apprentissage.

Il arrive actuellement, chez les Francophones surtout, que les preneurs de notes agissent également comme tuteurs. La pratique amène plutôt à distinguer les deux fonctions qui font appel d'ailleurs à des qualifications distinctes. On attend en effet du tuteur une maîtrise de la discipline qu'il n'est pas nécessaire d'exiger d'un preneur de notes. On ne peut que souhaiter que soit rendu possible, pour les handicapés qui en ont besoin, cet encadrement académique personnalisé.

- <u>des techniciens</u>. Dans la mesure où les universités croient devoir mettre à la disposition des étudiants handicapés certains équipements spécialisés, tels que des micro-ordinateurs, des imprimantes en braille, etc., il s'impose qu'elles affectent des ressources humaines à l'entretien, à l'utilisation de ces appareils et à l'entraînement des handicapés. Selon les circonstances, ces personnes sont affectées à ces tâches à temps complet ou à temps partiel; ce qui importe, c'est qu'imprimantes, micros et logiciels

fonctionnent bien et soient utilisés pleinement. Deux universités en ce moment affectent spécifiquement des ressources à ces tâches, l'Université Concordia et l'Université de Montréal.

- Implication des personnels de la communauté: professeurs, personnels de soutien, étudiants. Il est nécessaire en effet que beaucoup de gens s'impliquent pour que devienne réalité, dans le quotidien, l'intégration des étudiants handicapés à la vie universitaire et para-universitaire. Certains le feront dans le cadre de leur tâche régulière, d'autres simplement par solidarité, à titre gratuit. Certaines universités en ce moment réussissent ainsi à mobiliser leur communauté universitaire des deux façons: des réseaux de personnes sont nommément désignées à l'accueil des handicapés, dans les bibliothèques, les cafétérias, etc., alors que les autres sont invitées à être attentives, compréhensives et serviables à l'occasion.

2.4 L'accessibilité physique

Depuis l'instauration du nouveau règlement du Code du bâtiment en 1976, beaucoup d'aménagements ont été réalisés dans les campus et les édifices des universités québécoises: rampes d'accès extérieures et intérieures, ascenseurs, salles de toilette adaptées, appareils téléphoniques accessibles, tables de travail adaptées, places réservées dans les stationnements, etc. Plus précisément, on a visé à rendre les campus accessibles aux handicapés moteurs.

Il s'agit ici d'une opération largement réussie. À part l'Université de Sherbrooke où l'accessibilité physique à la majorité de ses pavillons demeure un problème majeur, les universités québécoises offrent un niveau très acceptable d'accessibilité. On pourrait aussi mentionner qu'au campus Loyola de l'Université Concordia, il reste encore d'importantes transformations à apporter aux bâtiments anciens qui composent le campus.

Les universités ont sans doute reçu, au cours des années passées, des subventions parfois importantes pour effectuer ces travaux. Cette aide ne les a pas empêchées ni ne les empêchent d'y mettre du leur, afin de poursuivre des programmes d'aménagements physiques et même de créer

des services nouveaux. On pense, par exemple, à l'Université de Montréal, à l'Université McGill et à l'Université Concordia, qui, grâce à des dons ainsi qu'à une gestion sans doute très imaginative, ont réussi à mettre sur pied à leur campus respectif, à flanc de montagne ou éclaté, un service de transport interpavillonnaire: véhicules adaptés et chauffeurs.

Nulle part on n'a atteint le niveau maximal d'accessibilité physique; il manque encore des ascenseurs; des plans inclinés sont trop raides, des portes trop lourdes, des poignées de porte sans prise (il faut des becs de cane); il y a des boutons d'ascenseurs inaccessibles, des passages trop obscurs; il manque aux ascenseurs de "dire" (par timbre, etc.) à quel étage on est; il faudrait plus de tables de classe et de tables de laboratoire adaptées, etc.

En attendant de parvenir à une accessibilité plus complète, toutes les universités appliquent une politique d'attribution des locaux de cours qui tient compte de la présence des divers handicapés. Opération complexe, mais généralement raisonnable à gérer, sauf dans quelques universités telles que Concordia où le grand nombre de handicapés et la part importante des édifices et des locaux non encore accessibles créent à chaque session des problèmes toujours plus difficiles à résoudre.

Partout, il reste des transformations architecturales à réaliser. Certaines sont particulièrement coûteuses; on pense en particulier à l'installation d'ascenseurs (200 000,00 $ et plus) et de salles de toilette adaptées. Une aide financière spécifique demeure donc nécessaire pour les rendre possibles, en particulier à l'Université de Sherbrooke et, dans une moindre mesure, à l'Université Concordia.

2.5 Vers des équipements libérateurs

Le titre qui précède est à entendre plutôt comme un objectif et un défi qu'une réalité, puisque, jusqu'à maintenant, les établissements universitaires dans leur ensemble ont disposé de peu d'équipements et, de plus, les ont peu ou pas utilisés. Il semble toutefois qu'on soit à prendre un virage et que, depuis peu, on puisse parler avec raison d'équipements radicalement nouveaux pour les étudiants handicapés.

Le parc des appareils spécialisés dans l'ensemble des universités québécoises est demeuré jusqu'à récemment plus que modeste. On pense ici à des équipements qui sont utiles principalement aux handicapés visuels et auditifs et aux étudiants en difficulté d'apprentissage. À titre indicatif, notons que la plupart des établissements n'ont aucun appareil spécialisé. Même l'Université du Québec à Trois-Rivières n'offre aucun appareil à ses cinq handicapés visuels, si ce n'est quelques magnétophones. Les équipements spéciaux qu'utilisent les étudiants handicapés de la plupart des universités ont été acquis grâce à des organismes tels que l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) ou par les familles de ces étudiants. L'Université de Sherbrooke est propriétaire d'un Optacon (pour la conversion en braille) inutilisable. À l'Université Laval, on trouve dans un local fermé à clé de la bibliothèque centrale, un agrandisseur de texte, une machine à écrire en braille (manuelle) et un dictionnaire en braille, très peu utilisés. L'École Polytechnique dispose de deux téléphones-téléscripteurs et d'un système d'amplification à distance (Phonic Ear), inutilisés présentement. Encore une fois, ce sont les quatre universités montréalaises qui se sont dotées depuis quelques années d'un nombre important d'appareils tout à fait récents, fonctionnels et de mieux en mieux capables de réduire les handicaps. Les handicapés visuels sont particulièrement bien servis.

Dans les quatre universités montréalaises, on met à la disposition des handicapés et des étudiants ayant des troubles d'apprentissage plusieurs micro-ordinateurs (jusqu'à une quinzaine à l'Université Concordia); certains de ces appareils sont dotés de synthétiseurs de voix et la plupart, de logiciels de traitement de texte et d'impression en gros caractères. On y trouve des systèmes versa-braille, des imprimantes en braille et bientôt, dans trois d'entre elles, des systèmes informatisés de lecture (lecteurs optiques avec synthétiseur de voix) permettant à un handicapé visuel de se faire lire mécaniquement des textes tels que des articles de revue. Il ne faudrait pas oublier le merveilleux instrument qu'est pour les handicapés visuels le micro-ordinateur portatif avec versa-braille. S'ajoutent encore des magnétophones à vitesse variable, quelques systèmes d'amplification à distance (Phonic Ear; 3), quelques téléphones-téléscripteurs, etc.

Comme on le constate, c'est la micro-informatique qui vient accélérer la mise au point d'appareils très significatifs pour les handicapés de tous les groupes. Même les malentendants pourront très bientôt en profiter, puisqu'ils disposeront de logiciels d'apprentissage autonome du langage gestuel, de la lecture labiale et de la langue elle-même, permettant à chacun d'étudier et de se mettre à jour beaucoup plus rapidement qu'avant, avec un outil d'une grande précision et sans dépendre davantage de la présence physique d'autres personnes. Il faudra reconnaître l'effort qu'ont fait quelques universités en particulier et compter avec l'expérience qu'elles ont acquise.

Une certaine concentration des équipements va de pair avec le nombre important des étudiants handicapés dans certains établissements. Tout de même, ceux qui ne comptent que quelques handicapés devraient eux aussi être aidés dans l'acquisition d'équipements de base, dès qu'une petite concentration d'étudiants handicapés s'y retrouve.

2.6 L'aide financière de l'État aux étudiants handicapés

Une gestion à rapprocher des besoins

Le Programme de bourses pour les étudiants gravement handicapés du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science rejoint chaque année plus de deux cents étudiants universitaires. Il a pour objectif principal de rendre les études collégiales et universitaires accessibles aux étudiants atteints de handicaps fonctionnels majeurs[1].

Il comporte deux volets: le premier concerne les bourses relatives aux frais de subsistance, d'étude et de transport des étudiants handicapés dont les ressources financières sont insuffisantes; le second a pour objet

---

1. Règles d'attribution des bourses aux étudiants gravement handicapés, 1988-1989, p. 1.

le remboursement de "frais occasionnés par des besoins particuliers liés au handicap": frais pour services personnels et pour équipements et matériel.

Tous, étudiants handicapés et responsables des Services aux étudiants, reconnaissent l'impact positif de ce programme qui incite les handicapés à poursuivre leurs études et à devenir ainsi des citoyens plus productifs et mieux engagés dans la société québécoise.

Les rencontres dans les universités ont été l'occasion d'entendre un certain nombre d'observations et de suggestions à propos de ce programme:

- le principe du "remboursement" des frais spéciaux crée de sérieuses difficultés à bon nombre d'étudiants handicapés. Il signifie que certains doivent avancer des milliers de dollars pour payer, par exemple, un interprète (23 000 $ par an) ou pour acheter un équipement. Il y a un aspect discriminatoire dans cette situation, puisque les étudiants en situation habituelle n'ont pas à assumer un tel fardeau. Plus encore, l'étudiant handicapé doit payer et souvent emprunter, tout en sachant que rien n'oblige la Direction générale de l'aide financière à le rembourser;

- à l'expérience, plusieurs universités ont offert aux étudiants de les décharger de la négociation et de la gestion des contrats de service avec les interprètes et même avec les preneurs de notes. Cette gestion est une charge complexe pour plusieurs et une occasion de gaucheries et d'erreurs;

- actuellement, des étudiants sont pénalisés face à l'impôt sur le revenu, parce qu'on leur impute comme un revenu des montants qu'ils reçoivent en réalité pour payer les services de personnes qui les aident. Ne peut-on pas plutôt considérer que ces personnes, interprètes et autres, prolongent jusqu'au handicapé l'acte de transmission de savoir, dont l'université a la responsabilité? Cette fraction de la bourse pourrait être versée directement aux établissements.

- n'y a-t-il pas lieu d'assouplir le concept d'étudiant à temps complet dans le cas des étudiants handicapés? Pour ne pas perdre une bourse de subsistance dont ils

ont besoin, de nombreux étudiants handicapés s'acharnent à s'inscrire à au moins quatre cours, alors que trois cours et même deux peuvent constituer déjà pour eux une pleine charge de travail;

- on souhaite de plus en plus une liste à la fois plus précise et plus large des handicaps graves visés par le Programme. Il y aurait lieu d'y inclure notamment la catégorie des étudiants ayant des troubles d'apprentissage, puisqu'il s'agit là d'un véritable handicap. Ce ne serait qu'équitable;

- on demande une mise à jour récurrente de la liste des équipements spécialisés dont les coûts peuvent être défrayés par des bourses;

- en ce qui concerne la gestion des bourses, on regrette les lenteurs du Ministère à évaluer les dossiers et les délais dans le versement des bourses spéciales. En outre, on voudrait avoir comme interlocuteur au Ministère une ou des personnes bien identifiées, stables, compétentes et suffisamment compréhensives de la situation des handicapés en général et de celle de chaque handicapé qui achemine une demande de bourse. Certaines évaluations ont laissé une impression d'incompétence et même d'une certaine désinvolture;

- enfin, on craint que de nouveaux règlements ne viennent restreindre la portée du Programme et remettent à la charge des étudiants handicapés des obligations qui précisément leur sont plus lourdes qu'aux autres étudiants et dont la loi et le Programme cherchent en principe à les soulager;

- plusieurs personnes, handicapés et responsables de services, regrettent que l'OPHQ soit actuellement dans l'impossibilité d'assumer pleinement son rôle, faute de moyens financiers par exemple. On regrette sa lenteur à répondre aux demandes.

  Il devrait y avoir moyen de coordonner les interventions respectives de l'OPHQ et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS), de façon à répondre efficacement aux besoins des étudiants handicapés. Par exemple, plusieurs étudiants handicapés visuels ont besoin d'un micro-ordinateur avec

versa-braille. Actuellement, l'OPHQ peut fournir un micro et le MESS un versa-braille, mais les réponses des deux coïncident rarement...

II. LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS HANDICAPÉS DANS CHACUN DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES

1. À L'UNIVERSITÉ LAVAL

1.1 Les étudiants handicapés à l'Université Laval

L'Université Laval est, avec l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal, de celles qui reçoivent le plus grand nombre de récipiendaires de bourses pour les étudiants gravement handicapés: elle en comptait 43 en 1988-1989 (59 à l'Université de Montréal et 38 à l'Université du Québec à Montréal). En 1987, il y avait 42 boursiers à l'Université Laval, soit sensiblement le même nombre qu'en 1988-1989.

Des 43 boursiers de l'Université Laval, six étudiants étaient des handicapés visuels et dix des handicapés auditifs. On remarque que le nombre des handicapés auditifs vient de passer de quatre à dix en une année, sans doute un peu à cause de la proximité du cégep de Sainte-Foy où sont concentrés certains des services aux étudiants malentendants.

En ce moment, il n'est pas possible de préciser davantage comment se caractérise la présence des étudiants handicapés à l'Université Laval: leur nombre réel, les choix de programmes de ces étudiants, leur distribution selon les cycles d'études, etc. La Direction générale de la vie étudiante procède toutefois en ce moment à un tel relevé ainsi qu'à une étude de besoins des étudiants handicapés qui devrait bientôt permettre une vue plus juste de la situation.

1.2 Structures d'accueil et d'intégration

- Au début des années '80, un groupe d'étudiants handicapés moteurs avait mis sur pied un "Bureau d'information sur les personnes handicapées". Parmi les réalisations de ce bureau première manière, on mentionnera à juste titre une sensibilisation de la communauté universitaire à la présence des handicapés et un ensemble de transformations physiques du campus pour rendre celui-ci plus accessible aux handicapés

moteurs. En témoigne encore un guide d'accessibilité élaboré à l'été de 1983 et qui demeure toujours disponible. Les promoteurs et les animateurs de ce groupe, tous des étudiants, ayant quitté l'Université, le service tout en continuant d'exister officiellement a finalement perdu toute vitalité.

Le Bureau pour les handicapés existe toujours; il relève maintenant de l'Université et la responsabilité en a été confiée à la directrice du Bureau d'accueil des étudiants étrangers. Mesure insuffisante, semble-t-il; le Bureau pour les étudiants handicapés n'a pas encore vraiment redémarré, faute de personnel, faute aussi de publicité adéquate. Cette situation toutefois pourrait changer d'ici peu, puisque la responsable en titre et la Direction générale de la vie étudiante viennent de commander l'étude mentionnée plus haut sur les étudiants handicapés à l'Université Laval et leurs besoins.

- Pour l'instant, peu de services sont offerts par l'Université aux étudiants handicapés. Ces derniers, comme les autres étudiants, s'adressent aux services généraux ou bien ils demandent le soutien d'organismes extérieurs spécialisés pour les handicapés. Pour le reste, ils se débrouillent.

- L'information sur le Bureau d'information sur les personnes handicapées est quasi inexistante. On ne trouve rien dans la documentation transmise par le Registraire aux candidats et aux nouveaux inscrits. Aucune mention non plus d'un service pour les handicapés dans l'Écono-Pas, la brochure officielle d'informations sur les ressources humaines mises à la disposition des étudiants, les services et les programmes d'aide (édition 1988). Il n'y a que dans l'agenda étudiant annuel, Le Petit livre (édition 1988-1989), qu'on fait état, parmi les services aux étudiants, d'un bureau pour les personnes handicapées (p. 15).

La description de ce bureau, dans l'agenda, appelle un bref commentaire. Le nom même du service, le Bureau d'information sur les personnes handicapées, n'est pas celui qu'on attendrait. S'agit-il de services offerts aux étudiants handicapés ou plutôt d'un organisme de sensibilisation sur la condition des personnes handicapées? La lecture des objectifs,

dans l'agenda toujours, laisse entendre que le Bureau s'intéresserait avant tout à l'éducation du public étudiant, puisqu'il semble se contenter d'orienter les personnes handicapées vers les organismes extérieurs et proposer pour lui-même la réalisation d'activités de sensibilisation et d'animation.

Ce n'est pas par l'information diffusée par l'Université, mais plutôt par l'intermédiaire d'organismes extérieurs spécialisés, tels le Centre Louis-Hébert et l'Institut des sourds de Charlesbourg, que plusieurs étudiants handicapés apprennent l'existence à l'Université d'un Service pour les étudiants handicapés. C'est aussi par ces organismes extérieurs que certains ont connu le Programme de bourses pour les étudiants gravement handicapés, tout comme c'est grâce à leur appui qu'ils ont pu en bénéficier.

- Les personnes handicapées peuvent profiter comme les autres des services généraux mis par l'Université à la disposition des étudiants. Le Service des bourses et de l'aide financière reçoit tous les étudiants qui recourent à lui, mais il veut accorder une attention particulière à ceux qui font face à des "situations ambiguës ou difficiles" (Le Petit livre, pp. 19-20). Dans les faits, c'est là que plusieurs étudiants handicapés peuvent recevoir une aide ajustée à leurs besoins. Ils peuvent s'adresser également au Service d'orientation et de counseling.

Il n'en reste pas moins que pour beaucoup de leurs besoins particuliers les étudiants handicapés sont souvent laissés à eux-mêmes. Ils entreprennent eux-mêmes les démarches pour l'obtention des équipements spéciaux et le matériel auxquels divers programmes leur donnent droit (versa-braille, systèmes auditifs, micro-ordinateurs, papier spécial pour preneurs de notes et amblyopes, etc.); ils rencontrent eux-mêmes leurs professeurs pour les avertir de leur handicap et conclure avec eux, quand cela est approprié, des ententes particulières pour les travaux et les examens; plus encore, les handicapés auditifs trouvent eux-mêmes leurs interprètes pour les cours et négocient avec eux les contrats de travail, avec ce que cela comporte d'inconvénients tant pour les étudiants que pour les interprètes eux-mêmes.

1.3 Accessibilité physique et équipements

Le campus principal de l'Université Laval offre un très bon niveau d'accessibilité aux handicapés moteurs. Des portes extérieures sont encore trop lourdes à mouvoir, les handicapés visuels souhaiteraient trouver des boutons adaptés dans les ascenseurs, certains plans inclinés sont trop raides. En revanche, les handicapés trouvent des ascenseurs, des salles de toilette adaptées, des appareils téléphoniques accessibles et des aires de stationnement près de la plupart des pavillons. Le réseau de tunnels souterrains constitue également un atout indéniable pour les handicapés. Enfin, les résidences des étudiants comptent un certain nombre de chambres adaptées.

Les équipements spécialisés sont peu nombreux et quelques-uns périmés. Les handicapés visuels peuvent emprunter quelques magnétophones. Une machine à écrire Perkins pour le braille est aussi disponible, mais personne ne l'utilise. Un local de la bibliothèque centrale est destiné aux handicapés visuels en particulier; il est lui aussi pratiquement inutilisé faute d'équipements appropriés tels que le seraient des micro-ordinateurs, des versa-braille, des imprimantes en braille, des logiciels de traitement de textes avec synthétiseur de voix, des lecteurs optiques.

1.4 Constatations générales

- Avec les responsables eux-mêmes des Services aux étudiants, force est de constater que l'Université Laval a pris du retard dans la mise sur pied de services spécifiques pour les diverses catégories de handicapés. Cette Université reçoit pourtant déjà un bon contingent d'étudiants handicapés. Étant l'Université la plus importante dans l'Est du Québec et grâce à ses infrastructures physiques, elle pourrait en attirer un plus grand nombre. Actuellement, il est certain que des candidats handicapés se dirigent plutôt vers Montréal où les quatre universités offrent des services d'accueil et d'intégration passablement efficaces.

- De l'avis des gens de l'Université Laval, les efforts pourraient porter sur les points suivants:

- créer un lieu bien identifié où les étudiants handicapés puissent soumettre l'ensemble de leurs besoins. C'est là aussi que pourraient être préparés pour chacun les plans d'intervention. Pour cela, un personnel limité peut-être mais compétent, régulier et accessible;

- faire connaître largement dans la communauté et en dehors, l'existence et la nature des services offerts;

- dans le cadre d'un projet global visant le soutien aux projets d'études des personnes handicapées et le support au développement de l'autonomie de ces étudiants, poursuivre des actions particulières. Par exemple, désignation, dans les bibliothèques, de personnes qualifiées qui acceptent d'aider ces étudiants dans l'utilisation des livres, des documents et des fichiers. Autre point: mener à terme la négociation avec le Cégep de Sainte-Foy à propos des interprètes pour les malentendants;

- le rapport d'enquête sur les étudiants handicapés à l'Université Laval sera déposé en juin 1989 devant la Commission des affaires étudiantes. On ne peut que souhaiter qu'il devienne l'occasion d'un nouveau départ pour le Bureau d'accueil des étudiants handicapés et peut-être aussi l'occasion pour l'Université d'adopter une position institutionnelle non équivoque d'accueil des personnes handicapées.

2. À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

2.1 Les étudiants handicapés à l'Université de Montréal

. Si l'on ne tient compte que des étudiants qui, à cause de leur handicap, recourent aux services spéciaux qu'offre l'Université de Montréal, on identifiait quelques 85 étudiants handicapés à l'hiver 1989. Ce nombre dépasse de façon notable les 59 étudiants qui recevaient des bourses spéciales à cause de leur handicap et il est évidemment bien en-deça, à l'Université de Montréal comme ailleurs, du nombre réel de

personnes qui sont atteintes de déficiences importantes et qui fréquentent l'Université, en évitant de s'identifier comme telles. Une première comparaison entre les données du Ministère et celles de l'Université permet d'ailleurs de constater que certains des étudiants handicapés qui sont boursiers ne s'adressent pas aux Services aux étudiants, alors que plusieurs autres handicapés non boursiers demandent des aides particulières. Alors, combien de personnes handicapées parmi les 34 000 étudiants de l'Université de Montréal? 100, 150?

- On observe depuis les deux dernières années, une croissance relativement rapide du nombre des étudiants handicapés qu'il est possible d'identifier. Les Services spécialisés ont reçu nommément en 1988-1989, 85 étudiants; en 1987-1988, il y en avait 72 et, l'année précédente, seulement 43. Quant au nombre des boursiers, il est passé, de 1987-1988 à 1988-1989, de 49 à 59.

- Bien sûr, les handicapés moteurs constituent le groupe le plus important. Les handicapés visuels sont près de 25 (dont 18 sont boursiers) et les handicapés auditifs, une bonne vingtaine (dont 11 sont boursiers).

- Ces étudiants se retrouvent dans tous les grands secteurs disciplinaires. Il est intéressant de noter qu'il y en a une quinzaine dans des programmes de sciences pures et appliquées: chimie, physique, optométrie, audiologie, médecine, etc. Deux étudiants handicapés sont inscrits au doctorat (médecine et théologie) et six préparent des maîtrises (psychologie, ortho-pédagogie, sociologie, service social, histoire). Presque tous ces étudiants sont des handicapés moteurs.

2.2 Structure d'accueil et d'intégration

- L'Université de Montréal met à la disposition des personnes handicapées un Bureau d'accueil qui est la plaque tournante de tout un ensemble de services mis sur pied pour répondre aux besoins des étudiants handicapés.

Ce Service semble bien connu chez les cégépiens et dans les organimes de promotion des handicapés; on le consulte bien avant de s'inscrire à l'Université de Montréal.

- Un coordonnateur est affecté à temps plein à la mise sur pied et à la gestion des services aux personnes handicapées: il donne l'information, en particulier sur les bourses, il recrute le personnel d'appoint, gère les bourses et les avances de fonds, il sait écouter et soutenir des étudiants qui sont aux prises avec quantité de problèmes propres aux personnes handicapées.

- Outre cette personne-clé, à qui on demande d'être un homme-orchestre, plusieurs autres ressources humaines s'ajoutent: la directrice elle-même des Services aux étudiants continue, après de nombreuses années, à consacrer du temps à recevoir les étudiants handicapés. Également, un commis à l'information s'occupe des demandes relatives aux bourses (1/2 temps), un étudiant de maîtrise est chargé, à titre de moniteur, de soutenir les handicapés visuels en particulier dans l'utilisation des équipements spécialisés (15 heures/semaine). S'ajoute depuis deux ans maintenant, un chauffeur responsable du transport adapté interpavillonnaire. Enfin, les handicapés peuvent compter sur un réseau de plus de 80 "agents d'intégration", des employés de l'Université, qui, dans les divers services, les bibliothèques par exemple, sont formés et disposés à donner toutes sortes d'aides aux étudiants handicapés.

  On a donc là un ensemble important de personnes désireuses de soutenir l'intégration des étudiants handicapés.

- Des services personnalisés. Au Bureau d'accueil, les étudiants handicapés trouvent une première réponse et souvent un règlement à leurs problèmes: évaluation de leur projet d'études, identification des aménagements nécessaires au plan pédagogique, démarches pour les bourses spéciales, identification des "personnes-ressources techniques" (interprètes, preneurs de notes, lecteurs), négociation des contrats d'engagement, gestion des bourses et avances d'argent.

- L'existence de ces services offerts par l'Université est largement publicisée dans les cégeps et auprès des grands organismes de handicapés. Si bien qu'aujourd'hui, on sait au Québec que l'Université de Montréal accueille les personnes handicapées. Certains documents de publicité et d'information sont traduits en braille.

- Il existe, depuis de nombreuses années, à l'Université de Montréal une Association des étudiants handicapés de l'Université de Montréal. Sans avoir le militantisme d'il y a quelques années, ce groupe continue d'effectuer, sans trop de bruit, un travail utile. En revanche, il y a lieu de reconnaître le rôle de premier plan joué par le "Comité du recteur". Créé en 1985 et relevant directement du Recteur, ce Comité a pour mandat d'étudier toute question relative à l'intégration des personnes handicapées sur le campus et de rendre opératoires les moyens retenus pour élargir l'accessibilité. On peut juger du sérieux de l'institution par la composition de ce Comité où l'on retrouve les principaux "décideurs" de l'Université: le Vice-recteur aux ressources humaines, le Registraire, les directeurs des Services aux étudiants, du personnel enseignant, du personnel non-enseignant, des immeubles (ou de leur représentant), le président de l'Association des étudiants handicapés et le coordonnateur du Bureau des étudiants handicapés.

2.3 Accessibilité physique

- Dès 1976, l'Unversité a entrepris de rendre son campus accessible aux handicapés moteurs. Aujourd'hui, tous les pavillons académiques sont accessibles, sauf un qui est en location. Cela veut dire que les pavillons disposent des services de base (ascenseurs, salles de toilette adaptées, téléphones, plans inclinés). Les bibliothèques, les salles de classes et les laboratoires sont accessibles, bien que certains espaces y soient exigus pour les fauteuils roulants.

- Dans l'une des résidences, on a transformé quelques chambres (six) pour y recevoir des handicapés moteurs. Les attitudes à l'égard du logement sur le campus peuvent différer grandement d'un handicapé à l'autre: les uns l'apprécient pour la vie sociale

qu'il favorise; d'autres s'y sentent "enfermés" et préfèrent le logement en ville, pour lequel d'ailleurs ils peuvent recevoir assistance.

- Au transport adapté offert par la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, l'Université a réussi, depuis deux ans, à ajouter un transport interpavillonnaire qui vient pallier les problèmes découlant de l'étendue de son campus et de sa localisation à flanc de montagne. Ce double service semble satisfaire relativement bien les besoins habituels des étudiants handicapés.

- Il n'en reste pas moins un ensemble de barrières architecturales qui demeurent encore à éliminer: rampes d'accès trop raides, portes trop lourdes, poignées de porte inadaptées; de plus, l'accès au Centre d'éducation physique (CEPSUM) demeure complexe et... décourageant pour les gens en fauteuils roulants; de la même façon, des handicapés logeant dans les résidences hésitent à en sortir, en appréhendant les efforts à fournir pour y revenir!

2.4 Équipements spécialisés

- L'Université, grâce en particulier à une fondation privée, peut mettre à la disposition des handicapés un ensemble d'appareils spécialisés:

  - trois micro-ordinateurs, avec logiciels de traitement de texte et synthétiseur de voix;
  - un appareil grossissant Vista;
  - un appareil versa-braille;
  - une imprimante;
  - des magnétophones à vitesse variable;
  - un système d'amplification à distance;
  - des pinces de préhension (dans les bibliothèques);
  - quatre téléphones téléscripteurs;
  - etc.

On attendait avec impatience, au printemps de 1989, un système informatisé de lecture pour les non-voyants (un lecteur optique avec synthétiseur de voix). Il s'agit d'un appareil tout nouveau permettant enfin la lecture de textes pour les handicapés visuels.

- La plupart de ces appareils sont regroupés dans un local de la bibliothèque des sciences humaines.

- Tous les usagers et l'Université souhaitent multiplier ces équipements; certains appareils pourraient être distribués dans d'autres bibliothèques ou d'autres locaux et, ceci est essentiel, il importe que du personnel régulier soit responsable de l'entretien des équipements et des entraînements requis pour leur utilisation efficace.

2.5 Constatations générales

- Il saute aux yeux que l'objectif d'accueil et d'intégration des personnes handicapées n'a pas été qu'un voeu pieux à l'Université de Montréal. La situation actuelle en témoigne, de même que les interventions du "Comité du recteur".

  Depuis plus de dix ans, l'Université a investi des sommes importantes et beaucoup d'efforts pour parvenir à offrir ce qu'elle met aujourd'hui à la disposition des handicapés; des édifices adaptés, du personnel dont la tâche spécifique est de seconder les handicapés, des équipements extrêmement utiles mais exigeant des investissements initiaux importants, un système additionnel de transport adapté sur le campus, etc. L'Université a assumé et assume elle-même une partie importante des coûts de ces services et a pris sur elle d'obtenir la contribution de mécènes et de fondations.

- Les étudiants handicapés ont, dans le passé, manifesté bruyamment leurs besoins. Ils semblent généralement satisfaits aujourd'hui, tout en exprimant des souhaits précis. On constate que, actuellement, des personnes handicapées, de Montréal et d'en dehors, choisissent de venir à l'Université de Montréal à cause de ses services.

- L'intervention des interprètes auprès des handicapés auditifs pose des problèmes; l'entente de services actuelle entre l'Université et le Cégep du Vieux-Montréal ne satisfait pas l'Université de Montréal: manque de disponibilité des interprètes, parfois manque de formation générale, frais d'administration chargés par le Cégep, etc. L'Université souhaiterait une autre façon de procéder qui permettrait une gestion plus directe des services des interprètes. Elle trouverait également pertinent d'offrir aux interprètes actuels et futurs une véritable formation générale et spécialisée, dans le cadre d'un certificat, ou même d'un baccalauréat.

  L'Université offre déjà des éléments de formation aux preneurs de notes. Elle voudrait mieux organiser cette activité et offrir aussi une formation aux lecteurs des handicapés visuels.

- L'application du Programme de bourses spéciales pour les étudiants handicapés laisse insatisfaits tant les responsables des Services que la plupart des étudiants eux-mêmes. On trouve les réponses et les interventions du Ministère tatillonnes, parfois incohérentes (on est allé jusqu'à redemander des argents versés) et même outrecuidantes: on a l'impression que des gens qui n'ont pas de compétences pertinentes en ce qui concerne le fonctionnement et les besoins des handicapés se permettent gratuitement de renverser les avis de gens d'expérience. De plus, les délais dans les échanges avec le Ministère sont souvent longs.

  À l'Université de Montréal, on souhaite que la gestion des bourses spéciales soit officiellement confiée aux institutions et que la part des bourses relatives aux services à payer leur soit directement versée. Ce serait plus simple tant pour les Services aux handicapés que pour les étudiants eux-mêmes. De plus, ces bourses, destinées à payer des honoraires professionnels, ne seraient plus imputées aux étudiants comme des revenus personnels.

- Les personnes ayant des troubles d'apprentissage constituent encore un groupe invisible et peut-être quasi-inexistant à l'Université de Montréal. Les responsables des Services aux handicapés en sont

conscients et un peu inquiets. Ne devrait-on pas s'ouvrir adéquatement à cette minorité encore méconnue et mal connue dans les universités? se demandent-ils. Jusqu'où devrait-on aller? Jusqu'où pourrait-on aller?

- L'Université de Montréal ne cache pas son désir de devenir "l'institution de choix pour les personnes handicapées". Un document de janvier 1988 approuvé par le Comité du recteur et transmis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science en fait état. Sur la base de son expertise, elle peut et elle veut "devenir une plaque tournante, un organisme de recherche et de sensibilisation des autres institutions d'enseignement supérieur en termes de services spécialisés, de bassin de personnes-ressources techniques (interprètes, preneurs de notes, lecteurs), de matériels et d'équipements spécialisés accessibles aux autres institutions et de programmes de formation"[1].

3. À L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

3.1 Les étudiants handicapés à l'École des hautes études commerciales

- Une dizaine d'étudiants handicapés sont actuellement inscrits à l'École. Affectés de handicaps divers, ils sont distribués dans tous les principaux programmes:

  - au certificat en administration, qui reçoit quelques 5 000 étudiants à temps partiel, un handicapé moteur;

  - au baccalauréat en administration des affaires (un programme très sélectif), un étudiant souffrant de

---

1. L'Université de Montréal, Centre de ressources pour l'intégration des étudiants handicapés, Comité pour l'intégration des personnes handicapées de l'Université de Montréal, janvier 1988.

troubles neurologiques et un autre diabétique; auparavant, deux étudiants handicapés ont complété leur programme;

- à la maîtrise en sciences commerciales, un handicapé visuel;

- à la maîtrise en administration (MBA), un étudiant malentendant, utilisant un appareil d'amplification à distance MF pour ses cours.

. Comme dans les autres établissements universitaires, un certain nombre d'étudiants handicapés ne se présente pas au Services aux étudiants.

. À l'École des hautes études commerciales, il n'y a pas de récipiendaire de bourses du Programme spécial pour les étudiants handicapés.

3.2 Structure d'accueil et d'intégration

. C'est au Service aux étudiants que s'adresse l'étudiant handicapé. Pour les questions d'ordre académique, il est dirigé vers le registrariat et pour les questions financières, vers les Services financiers.

. L'École répond avec attention aux étudiants handicapés qui expriment des besoins particuliers: preneurs de notes pour cours et examens, magnétophone, entente de prolongation du temps alloué à certains examens, examens individuels, etc.

. Pour l'allocation des salles de cours, on tient compte de la présence de handicapés dans les groupes.

. Les brochures publiées par l'École à l'intention des candidats et des étudiants ne font pas mention de l'accessibilité de l'École et de ses locaux aux étudiants handicapés moteurs et aux handicapés en général.

3.3 Accessibilité physique

. L'édifice de l'École offre un bon niveau d'accessibilité: rampes, ascenseurs, etc.

- Il n'y a pas d'espaces réservés pour le stationnement des handicapés à proximité de l'École. Sur demande, on procéderait à un arrangement spécial. L'étudiant handicapé doit stationner sa voiture dans les espaces de l'Université de Montréal, qui sont loin et d'un accès difficile pour des gens qui se rendent à l'École.

3.4 Constatations générales

- On est conscient, à l'École des hautes études commerciales, que certaines personnes handicapées peuvent préférer d'autres centres universitaires montréalais, à cause de la localisation de l'École et de la difficulté de stationner près de l'édifice.

- On estime que le petit nombre de candidatures de personnes handicapées tient sans doute aussi à la programmation bien spécifique et limitée de l'École et aussi au contingentement sévère de ses programmes.

  N'a-t-on pas là toutefois un domaine d'étude où nombre de handicapés peuvent exceller? Une volonté mieux affichée d'accueillir des candidats qualifiés qui seraient des handicapés suffirait probablement pour attirer une meilleure proportion d'étudiants issus de ce groupe.

4. À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

4.1 Les étudiants handicapés à l'École Polytechnique

- Relativement peu d'étudiants handicapés se dirigent vers l'École Polytechnique.

  Actuellement, il y a un seul étudiant handicapé identifié, un quadraplégique inscrit dans un programme de certificat.

  Il y a eu récemment deux étudiants malentendants, pour lesquels d'ailleurs l'École a acquis un appareil émetteur-récepteur MF et un appareil de téléphone avec téléscripteur. L'un des deux, inscrit en génie

électrique, a quitté l'École après deux ans et demi (il réussissait bien); l'autre, une jeune fille, a complété sa formation en génie mécanique; elle est maintenant sur le marché du travail.

L'École a régulièrement accueilli quelques étudiants handicapés moteurs mais autonomes.

- Aucun étudiant de l'École ne reçoit de bourse spéciale pour les étudiants handicapés.

4.2 Structure d'accueil et d'intégration

- Les Services aux étudiants, et plus souvent le Directeur lui-même, assurent le premier contact avec l'étudiant handicapé qui se présente. la Direction établit alors quels seront les besoins de chacun. Par la suite, l'étudiant handicapé sera invité à faire savoir ses choix de cours avant la période d'inscription officielle pour qu'on puisse lui garantir des locaux et des équipements convenables.

  Le Service de l'aide financière, pour sa part, soutient les démarches relatives aux demandes de bourses et il consent aussi, au besoin, des avances de fonds à l'étudiant handicapé, pour le paiement des preneurs de notes, par exemple.

- Publicité. Un étudiant handicapé a préparé récemment un guide de sensibilisation à l'intention des professeurs, où sur un ton humoristique sont mis en lumière les principaux besoins et désirs des handicapés et quelques préjugés à leur égard.

4.3 Accessibilité physique et équipements spéciaux

- De nombreux aménagements ont rendu tous les locaux de l'École accessibles aux handicapés moteurs, à l'exception de l'amphithéâtre. Donc on y trouve ascenseurs, salles de toilette adaptées, rampes, téléphones accessibles.

- On a prévu deux espaces de stationnement réservés aux handicapés.

- Les étudiants handicapés qui désirent loger sur le campus utilisent les chambres adaptées des résidences de l'Université de Montréal.

- L'École dispose de tables adaptées dans les salles de cours et de tables à dessin ajustables.

- Elle a aussi acquis des équipements qui peuvent être mis à l'usage des malentendants: appareil MF pour les cours, téléscripteur pour appareil téléphonique.

4.4 Constatations générales

- Il n'est pas injuste de dire que l'École Polytechnique ne fait pas d'effort particulier pour accueillir de plus nombreux candidats handicapés, contrairement à l'Université de Montréal. On y a peut-être une conscience trop vive des barrières que peuvent avoir à franchir des ingénieurs qui sont des handicapés; en effet, l'ingénieur conseil va régulièrement sur le terrain; quant au chercheur, après le baccalauréat il doit poursuivre des études exigeantes vers la maîtrise et le doctorat. Mais c'est probablement mal connaître les personnes handicapées!

- L'École offre un bon niveau d'accessibilité; son personnel démontre qu'il sait accueillir les personnes handicapées qui présentent leur candidature. Il suffirait sans doute de peu pour que leur nombre augmente.

5. À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

5.1 Les étudiants handicapés à l'Université de Sherbrooke

- Les Services aux étudiants répertoriaient en 1988-1989 quelque 14 étudiants handicapés. Comme partout ailleurs, le nombre réel de ces étudiants est plus élevé et on l'estime plutôt à plus d'une vingtaine. En effet, la responsable des étudiants handicapés a eu l'occasion de rencontrer, sur le campus au cours de l'année, des handicapés de toutes les catégories, qui n'avaient sollicité aucune aide particulière.

Des associations de personnes handicapées confirment elles aussi la présence de ces handicapés non identifiés officiellement.

- Dix étudiants étaient bénéficiaires du Programme de bourses spéciales pour les étudiants handicapés, en 1988-1989: deux pour cécité, un pour surdité profonde, presque tous les autres pour des handicaps moteurs.

  L'an dernier, en 1987-1988, il y avait neuf étudiants boursiers, dont deux pour surdité et aucun pour cécité.

- Un seul des 14 handicapés répertoriés par le Service aux étudiants est inscrit en sciences (doctorat en biologie/géographie); les autres se retrouvent en sciences humaines, en lettres, en sciences de l'éducation et en administration; on observe donc un éventail de choix passablement large. Onze de ces étudiants sont inscrits à des programmes de baccalauréat; deux sont en maîtrise, un au doctorat.

- À cette Université, on observe que le nombre des étudiants handicapés a été en croissance constante depuis trois ans. On est en outre conscient que l'on ne tient pas compte encore des candidats et des étudiants qui appartiennent au groupe de jeunes ayant des troubles d'apprentissage; ceux-ci constituent encore un groupe absent de l'Université ou invisible.

- L'Université de Sherbrooke vient d'adopter quelques projets spéciaux qui amèneront un nombre probablement considérable de personnes handicapées à cette Université au cours des prochaines années:

  - à la Faculté d'éducation, on offrira un programme de formation d'enseignants pour les handicapés visuels; plusieurs étudiants seront eux-mêmes des handicapés visuels;

  - à la Faculté d'éducation physique, ou ouvrira le programme aux handicapés physiques qui pourront ainsi devenir eux-mêmes des moniteurs;

- la Ville de Sherbrooke et l'Université viennent de conclure une entente qui a pour objet de mettre au service des handicapés de la ville et de la région les équipements sportifs de l'Université;

- on entend développer des activités relatives à l'"Université du troisième âge";

- on veillera à rendre accessible aux handicapés le programme coopératif en informatique;

- etc.

5.2 Structures d'accueil et d'intégration

. Depuis 1986, une personne-ressource est affectée, pour au moins une part de son temps, au service des étudiants handicapés. Cette personne, qui relève des Services aux étudiants, a pour tâches principales dans ce dossier:

- d'accueillir les étudiants handicapés au moment de leur admission;

- d'orienter ces étudiants vers les services appropriés de l'Université ou de la région;

- de soutenir ces étudiants dans leurs démarches au cours de leurs études.

C'est toutefois le Service de l'aide financière, relevant des Services aux étudiants, qui est responsable de l'application du programme général des prêts et bourses et des bourses spéciales. Ce Service aide les étudiants handicapés dans leurs démarches pour l'obtention des bourses auxquelles ils ont droit.

On y consent des avances de fonds aux étudiants handicapés, par exemple, pour la rétribution des preneurs de notes et même l'achat de systèmes auditifs MF pour malentendants (1 500,00 $).

. L'orientation générale qui inspire l'accueil et le soutien des étudiants handicapés est de développer chez ces étudiants la plus grande autonomie possible. C'est dans cette perspective qu'on leur remet une

brochure d'information, des noms de personnes à consulter, des indications sur les démarches qu'ils feront eux-mêmes; on les encourage également à se prévaloir d'automobiles adaptées quand c'est possible (mesure particulièrement pertinente quand on connaît le campus de l'Université de Sherbrooke). En un mot, on cherche à fournir aux étudiants handicapés les moyens de se débrouiller.

. On peut identifier trois types d'intervention de la part de la responsable des étudiants handicapés:

1) réponse à des demandes d'information venant des cégeps et de leurs étudiants: sur l'accessibilité, le transport adapté, les bourses spéciales, etc.,

Le registraire et les responsables des résidences reçoivent aussi de nombreuses demandes d'information venant d'aussi loin qu'Alma, Mont-Joli, etc.;

2) préparation de l'arrivée des étudiants handicapés, au début de chaque session:

- annonce dans les facultés de la présence d'étudiants handicapés dans tel ou tel cours,
- intervention dans l'affectation des locaux de classes,
- réponse aux demandes d'information des professeurs;

3) soutien en cours d'année (c'est 70 % du temps consacré aux étudiants handicapés):

- informations diverses et précises sur les services, les bourses, etc.,
- démarches pour trouver des preneurs de notes et aménager des ententes particulières pour les examens,
- support aux démarches faites par les handicapés eux-mêmes,
- écoute, appui moral, etc.

. Une information bien conçue sur les services offerts par l'Université aux handicapés est largement diffusée dans les cégeps et à l'Université même. Une brochure d'information existe déjà et elle est largement

distribuée. On utilise aussi les journaux étudiants. Les autres services de l'Université connaissent bien le "Service des étudiants handicapés".

5.3 Accessibilité physique

L'accessibilité physique demeure un problème majeur, non encore résolu. L'Université de Sherbrooke est sans doute la seule, parmi les universités québécoises, à se retrouver dans une situation aussi précaire, à ce seul point de vue, bien entendu!

Les derniers édifices à être construits sur le campus l'ont été en 1976, soit juste avant l'adoption des nouveaux règlements sur l'accessibilité architecturale dans les édifices publics. Ont suivi des années financières pénibles qui n'ont permis, jusqu'à aujourd'hui, presque aucun aménagement significatif du campus.

Construits sur un terrain en pente, plusieurs pavillons ont non seulement des étages, mais des demi-paliers et la majorité ne dispose pas encore d'ascenseur. L'édifice des Sciences de l'éducation en recevra un cette année, après dix ans de démarches, mais ceux des Sciences appliquées (à demi accessible), des Sciences naturelles, de l'Administration, des Lettres, le pavillon général (accès limité), la cafétéria n'en ont pas. Deux des résidences d'étudiants parmi les cinq plus anciennes ont été aménagées pour les handicapés et encore ceux-ci n'ont pas accès à la cuisine ni aux autres services des résidences. Aucune des nouvelles résidences n'est accessible. Il manque de nombreuses salles de toilette adaptées et aussi des douches adaptées dans au moins quelques résidences; il y a des corridors trop étroits; de nombreux seuils de portes difficiles à franchir, etc. On estime que 85 % des plaintes et des demandes des étudiants handicapés ont trait aux aménagements physiques inadéquats.

Un inventaire de la situation a été dressé à l'été 1988. En ce moment, un comité spécial pour l'élimination des barrières architecturales, qui a été créé en janvier 1989 par le Comité exécutif de l'Université, prépare un rapport qui sera déposé en mai. Il proposera une liste d'interventions prioritaires pour 1989-1990 et soumettra un plan d'action de trois ans. On estime déjà qu'il

faudrait au bas mot deux millions de dollars pour les aménagements essentiels: ascenseurs et salles de toilette en particulier.

Les étudiants handicapés peuvent utiliser le service de transport adapté offert par la Ville de Sherbrooke. On en semble satisfait. Plusieurs étudiants handicapés préfèrent demeurer en ville et être conduits directement aux pavillons qu'ils fréquentent sur le campus plutôt que de loger dans les résidences d'étudiants, inadaptées et qui laissent entier le problème du déplacement entre les pavillons.

5.4 Équipements spécialisés

Le seul appareil spécialisé que possède l'Université est un Optacon datant de 1972. De fonctionnement complexe, il est inutilisé et pratiquement inutilisable par les handicapés visuels. Jusqu'à présent, les handicapés visuels n'ont rien demandé; ils se débrouillent. L'ouverture très prochaine du programme de formation de maîtres pour handicapés visuels ne fera que rendre plus nécessaire l'acquisition par l'Université de quelques équipements de base pour ces handicapés: micro-ordinateurs et versa-braille, imprimantes en versa-braille, traitements de texte et synthétiseurs de voix et même lecteur optique.

5.5 Constatations générales

- L'Université de Sherbrooke accueille un nombre encore modeste d'étudiants handicapés. Quelques projets spéciaux vont entraîner très bientôt la venue sur le campus de nombreux handicapés visuels et moteurs.

- L'Université fait face à un problème majeur d'inaccessibilité architecturale de la majorité de ses édifices. On songe à un plan triennal de réaménagement dont le coût ne pourra être que très important.

- Les Services aux étudiants sont peu satisfaits des Services de l'aide financière du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science:

- les règlements relatifs aux bourses ne sont pas assez explicites; on souhaiterait une liste plus complète et mise à jour annuellement des appareils spécialisés; on voudrait y trouver les tarifs à payer aux preneurs de notes, par exemple et des détails sur la façon de procéder pour l'obtention des services;

- il n'y a plus, au Ministère, un répondant qui serait une personne bien identifiée, accessible par téléphone et qui pourrait répondre adéquatement aux demandes d'information. Actuellement, les appels téléphoniques sont transmis à des agents de recherche anonymes et sans bonne connaissance du dossier;

- des recommandations de spécialistes (médecins, etc.) sont ignorées ou modifiées au gré des gens de l'Aide financière; on sent plutôt la volonté de ne pas payer que celle d'être équitable;

- les délais sont souvent longs;

- le principe actuel de remboursement après coup de frais déjà engagés par la personne handicapée est odieux pour les étudiants bénéficiaires et difficile à porter par l'institution: ces avances peuvent représenter, on le sait, des milliers de dollars par étudiant et ceux-ci savent que, moins que jamais, ils ont la certitude d'être remboursés;

- enfin, à l'Université de Sherbrooke, on est très inquiet des resserrements éventuels des règlements de l'aide aux étudiants handicapés: transformation des bourses en prêts; nécessité pour les handicapés de faire la preuve de leur incapacité à travailler pendant l'été, etc.

6. À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (UQ) (Corporation centrale et réseau)

Approche générale

- Suite à la mise en vigueur du nouveau Code du bâtiment en 1976, les actions entreprises dans les divers établissements du réseau eurent pour objectif dans un premier temps de réduire les barrières architecturales.

- En décembre 1981, l'Université du Québec, comme les autres universités québécoises, sous l'égide de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ), en même temps d'ailleurs que plusieurs autres intervenants sociaux-économiques, s'engageait formellement à assurer aux personnes handicapées l'accès aux services universitaires. C'était à l'occasion de la Conférence socio-économique pour l'intégration de la personne handicapée (1981).

- Toutefois, l'événement déclencheur de l'élaboration, dans le réseau de l'Université du Québec, d'un ensemble cohérent et précis d'actions visant l'accueil et l'intégration des étudiants handicapés date de 1985. Ce fut la tenue en février-mars 1985, d'un sommet organisé par l'OPHQ sur la mise en oeuvre d'un ensemble de propositions d'actions visant la prévention de la déficience et l'intégration sociale des personnes handicapées ("À part ... égale"). En vue de ce sommet, l'Office avait demandé aux universités de réagir à une liste de recommandations qui concernaient les universités.

- Au début de 1985, le Comité du président, la Commission de l'enseignement et de la recherche (les vice-recteurs à l'enseignement et à la recherche du réseau), la Commission administrative (les vice-recteurs à l'administration du réseau), étudièrent les recommandations de l'Office, à la lumière d'une étude sur la situation des établissements du réseau par rapport aux recommandations de l'OPHQ ("L'intégration de la personne handicapée", Université du Québec, Vice-président à l'enseignement et à la recherche, Service du dossier étudiant, 17-12-1984).

  Ces réunions et le sommet de 1985 furent l'occasion d'une prise de conscience générale, dans les directions des établissements de l'Université du Québec, de la situation et

des besoins des étudiants handicapés. À ce moment, <u>un plan d'action pour le réseau</u> fut élaboré et adopté par la Commission de l'enseignement et de la recherche (18 avril 1985). Ses principaux éléments:

- sensibilisation du corps enseignant ...;
- élimination des barrières architecturales;
- mise en place de plans d'intervention en services éducatifs adaptés;
- création de comités de coordination dans les établissements (au besoin);
- identification d'un agent de liaison;
- diffusion d'informations sur les services auprès des étudiants et des candidats éventuels;
- collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

- À partir de 1985, l'Université du Québec et ses établissements ont donc affirmé plus nettement encore qu'auparavant leur volonté d'accueillir toutes les personnes qui satisfont aux conditions d'admission, et ce, sans égard aux déficiences physiques ou aux difficultés d'apprentissage. Cet engagement s'est traduit par des services particuliers offerts dans les établissements aux étudiants handicapés, la mise à leur disposition d'équipements spéciaux et l'aménagement ou le réaménagement architectural de ses édifices et de ses locaux.

- À titre de contribution à l'intégration des étudiants handicapés, le Service du dossier étudiant du Siège social a produit, en 1987, un "Guide des services offerts aux personnes atteintes d'un handicap". On y trouve une liste quasi exhaustive et annotée des ressources du milieu québécois auxquelles les étudiants handicapés peuvent faire appel.

- L'Université du Québec ne dispose pas d'une politique formelle relative aux handicapés, mais elle a commencé à appliquer dans ses établissements un ensemble de mesures concrètes. L'Université du Québec se considère comme <u>un des partenaires</u> d'une opération complexe d'intégration des

handicapés à la société. Elle a déjà apporté et continue d'apporter une contribution financière importante à l'intégration des handicapés. Toutefois, elle ne veut ni ne peut assumer seule les coûts impliqués par le fonctionnement et le développement de ce secteur de ses activités.

. Dans les pages qui suivent, on peut voir où en est dans chacun des établissements de l'Université du Québec, la réalisation des objectifs de 1985.

7. À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (UQAM)

7.1 Les étudiants handicapés à l'UQAM

. En 1988-1989, le "Secteur de l'intégration des personnes handicapées" estimait à quelque 70 le nombre des étudiants handicapés recourant à ses services. À la session d'hiver 1989, 60 d'entre eux étaient nommément identifiés par le Service et une douzaine en particulier requéraient un support plus soutenu:

- 16 handicapés visuels
- 6 handicapés auditifs
- 32 handicapés moteurs
- 6 handicapés autonomes

De ce nombre, 48 étaient boursiers dans le cadre du Programme de bourses pour les étudiants gravement handicapés: des 48, 17 étaient des handicapés visuels et 4 des handicapés auditifs. Ce nombre représentait une augmentation de 20 % par rapport à 1987-1988 (40 boursiers).

. Tous les étudiants du groupe de 60 handicapés identifiés étaient inscrits à des programmes de premier cycle: 39 au baccalauréat, 21 dans des programmes de certificats (quelques étudiants handicapés dans le passé ont complété des programmes de deuxième cycle):

- 30 étudiaient en sciences humaines
- 12 en sciences de la gestion
- 7 en arts
- 1 en sciences (informatique).

Peu d'étudiants handicapés s'inscrivent à temps complet, même s'ils consacrent beaucoup de temps à leurs études. Cela est vrai surtout des handicapés auditifs et des handicapés moteurs, qui ont de la difficulté à s'inscrire à quatre cours et plus. En revanche, plusieurs handicapés visuels sont étudiants à temps complet.

7.2 Structures d'accueil et d'intégration

- L'UQAM s'est donné une politique institutionnelle d'intégration des étudiants handicapés en 1985.

- L'Université a également constitué un Comité aviseur sur la vie académique des personnes handicapées. C'est un véritable Comité de travail qui est constitué des doyens du premier cycle et des études avancées, de professeurs, de représentants des étudiants et du directeur des Services communautaires. Par exemple, à l'hiver 1989, ce Comité étudiait l'impact des tests de français sur l'admissibilité des candidats handicapés.

  Il y a également une association des étudiants handicapés dont le but est de promouvoir les handicapés et leurs intérêts. Cette organisation, peu active, réunit difficilement des étudiants en situations très diverses et disposant, pour la plupart, de très peu de temps libre.

- Ce sont les Services communautaires qui ont la responsabilité de l'accueil des étudiants handicapés, plus précisément, le Secteur de l'intégration des personnes handicapées. Les Services communautaires s'occupent également de l'accueil des étudiants étrangers et de l'hébergement des étudiants de l'Université. Toutefois, une part importante du temps des quatre personnes affectées aux Services communautaires est consacrée aux seuls étudiants handicapés (soit l'équivalent de 2,5 personnes/année).

- Diffusion de l'information sur les services aux étudiants handicapés.

  Le formulaire de demande d'admission envoyé par le Registraire à tous les candidats est accompagné d'une

lettre invitant les candidats handicapés à se présenter au Secteur de l'intégration des étudiants handicapés.

À ceux qui se présentent et à tous ceux qui en font la demande, on remet alors une brochure présentant les services particuliers offerts par l'UQAM aux personnes handicapées et d'autres informations utiles. Ce recueil est mis à jour annuellement.

. Les services particuliers offerts par le Secteur de l'intégration des personnes handicapées

- Élaboration de plans d'intervention individuels avec chaque étudiant handicapé (amorce, avant le début de la session, et consolidation au début de la session).

- Accès à des interprètes pour les malentendants et à la banque des lecteurs bénévoles. L'Université gère les contrats des interprètes, au nom des étudiants, qui remettent au Service un montant équivalent aux honoraires réclamés. Les étudiants trouvent eux-mêmes leurs "preneurs de notes" et les rémunèrent.

- Assistance pour l'acheminement des demandes de bourses au Ministère.

- Assistance pour l'établissement d'ententes avec les modules et les professeurs relatives aux travaux et aux examens, au choix de cours et aux modifications de choix de cours; intervention auprès des professeurs pour les prévenir de la présence de handicapés et les sensibiliser aux attitudes à adopter à leur égard.

- Accès aux équipements spécialisés: micro-ordinateurs, versa-braille, téléscripteur, agrandisseur de texte, etc.

- Comme elle le fait pour les autres étudiants, l'Université accepte d'avancer des fonds aux étudiants qui attendent le versement des bourses spéciales pour étudiants handicapés.

- Pour la planification générale de leurs études, les étudiants handicapés peuvent s'adresser au

Centre de planification d'études et de placement de l'Université (Service de consultation personnalisé, Centre de documentation).

7.3 Accessibilité physique

- Les nouveaux édifices du campus principal disposent de tous les principaux aménagements habituellement requis: entrées sur la rue, ascenseurs, salles de toilette disponibles, etc.

- Même les pavillons hors campus sont accessibles, à l'exception du pavillon Reed, que l'Université doit cependant quitter dans un an.

- Au campus principal, on a prévu une entrée pour ceux qui utilisent le transport adapté. Ce transport adapté est offert par la Société des transports de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) aux personnes handicapées, sept jours par semaine, dans l'ensemble du territoire que dessert la Société.

- Le stationnement des véhicules adaptés pose un problème difficile, puisque l'Université ne dispose pas de stationnement à elle. La construction d'un nouveau pavillon le long du boulevard René-Lévesque a entraîné la disparition de quelques espaces réservés à cette fin. Par entente avec la Ville de Montréal, l'Université dispose de quatre unités de stationnement avec parcomètres acceptant une durée maximale de stationnement de dix heures.

- À la cafétéria principale, quelques tables sont réservées aux personnes handicapées et celles-ci peuvent recevoir une aide au besoin.

- Une vingtaine de casiers accessibles sont disponibles au campus principal. De plus, des tables adaptées et d'autres aménagements peuvent être installés dans les salles de cours. Si c'était nécessaire, des groupes-cours seraient déplacés pour que les étudiants handicapés puissent avoir accès aux locaux où ils sont offerts.

- Dans les bibliothèques, l'accès aux rayons, la recherche de documents, l'utilisation de la banque de

données BADADUQ sont facilités par les préposés des services de bibliothèques. Pour les recherches bibliographiques dans les bibliothèques spécialisées, quelques bibliothécaires identifiés par le Secteur d'intégration sont particulièrement disposés à apporter leur soutien aux étudiants handicapés.

. À la bibliothèque centrale, des pinces de préhension sont disponibles.

7.4 Équipements spécialisés

. Les étudiants qui ont une déficience visuelle peuvent utiliser principalement:

- un micro-ordinateur et le versa-braille VBII+;
- une imprimante braille;
- des magnétophones à vitesse variable;
- une machine à écrire pouvant passer de 12 à 10 caractères au pouce (pour amblyopes);
- une téléviseuse (agrandissement de texte);
- une table poreuse permettant de reproduire des graphiques et des schémas en relief tactiles;
- un dymo-braille permettant l'identification de matériel léger (cassettes, textes);
- un photocopieur avec agrandisseur;
- du papier byronic ligné pour amblyopes et papier NCR pour preneurs de notes (vaut pour malentendants et quadraplégiques, etc.).

. Particulièrement pour les malentendants:

- un téléphone-téléscripteur;
- un amplificateur de son ajustable (en MF, pour personnes avec reste auditif de 30 % et plus).

- Pour les handicapés moteurs:

  - un appareil téléphonique mains-libres.

- Plusieurs de ces équipements peuvent être empruntés pour usage personnel.

7.5 Constatations générales

- Après une période d'insatisfaction et de revendication, les étudiants handicapés usagers des services offerts par l'UQAM expriment un niveau de satisfaction relativement élevé: ils reconnaissent que l'institution et les professeurs s'efforcent respectivement de soutenir leur intégration à la vie universitaire. Les efforts récents ont rejoint particulièrement les handicapés visuels.

- On constate que les étudiants atteints de troubles d'apprentissage ne constituent pas un groupe identifié comme tel par les services d'accueil.

- Les besoins immédiats identifiés par l'UQAM concernent:

  - des ressources humaines suffisantes et spécialisées à mettre au service des handicapés (par exemple, pour l'établissement des plans d'intervention et, dans un autre domaine, pour l'utilisation des équipements spécialisés);

  - une plus grande marge de manoeuvre dans la gestion des services d'interprétation;

  - une formation minimale à offrir aux preneurs de notes;

  - les équipements eux-mêmes: l'UQAM attend elle aussi un système informatisé de lecture pour non-voyants (un lecteur optique avec synthétiseur de voix); il lui en faudrait deux ou trois. Egalement un seul micro-ordinateur avec versa-braille est nettement insuffisant. Il faudrait aussi disposer de quelques appareils téléphoniques avec téléscripteur et les installer à divers points du campus;

- des aménagements physiques sont encore à réaliser: pentes d'accès trop raides, boutons d'ascenseur adaptés, meilleur éclairage à certains endroits;

- L'UQAM considère qu'elle a déjà consenti et qu'elle continue à consentir des investissements importants en personnel et en équipements dans le but de permettre à des personnes handicapées d'entreprendre et de réussir leurs études. Elle souhaite que l'État et les autres intervenants contribuent pour leur part à cet objectif exigeant d'intégration des personnes handicapées.

8. À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES (UQTR)

8.1 Les étudiants handicapés à l'UQTR

Comme dans tous les autres établissements universitaires, un décompte exact des personnes handicapées qui sont inscrites à l'Université n'est pas possible.

On sait cependant qu'en 1988-1989, 14 étudiants recevaient des bourses à titre de handicapés. Parmi eux, cinq sont atteints de cécité totale et il n'y a pas de malentendants boursiers. L'année précédente (1987-1988), il y avait 12 boursiers; donc une croissance légère en nombre des boursiers.

Pour leur part, les Services aux étudiants de l'UQTR identifiaient, à l'hiver 1989, 17 personnes qui demandaient des aides spéciales à cause d'un handicap. Il est intéressant de noter que seulement trois des cinq étudiants boursiers à cause d'une déficience visuelle se sont adressés aux Services aux étudiants, alors que des handicapés non boursiers se prévalaient de certains services offerts aux handicapés.

Des 17 étudiants handicapés, quatre sont inscrits dans des programmes de maîtrise (philosophie, théologie, lettres, sciences de l'activité physique), 11 dans des programmes de baccalauréat et deux sont inscrits dans des certificats. La distribution par champ disciplinaire dans les programmes de premier cycle est la suivante:

- en sciences de la gestion: deux;

- en sciences humaines: sept, dont trois au baccalauréat en psychologie et 1 au certificat en psychologie;

- en sciences de l'éducation: deux;

- en sciences appliquées: deux, dont un en génie électrique et un autre en informatique.

8.2 Structures d'accueil et d'intégration

- C'est dans le cadre d'une "Politique des services aux étudiants" que l'UQTR affirme sa volonté d'accueillir et d'intégrer les personnes handicapées.

- Toutes les brochures et tous les dépliants d'information émanant du bureau du Registraire font mention, dans un encart spécial, de la politique d'accueil de l'institution à l'égard des personnes handicapées. On y souligne que l'ensemble des pavillons répond aux normes d'accessibilité pour les handicapés moteur. en particulier. On invite également les personnes qui ont des besoins reliés à des handicaps à se présenter aux Services aux étudiants.

- L'Université diffuse également une brochure éditée pour une première fois en 1988, qui présente les principaux services offerts aux étudiants handicapés, principalement aux handicapés moteurs. Cette publication contient également un guide complet de l'accès aux pavillons du campus: entrées, ascenseurs, salles de toilettes, etc.

- Les candidats et les étudiants handicapés sont invités à s'adresser aux Services aux étudiants. C'est le directeur du Service lui-même qui les reçoit et élabore avec eux les plans d'intervention.

  Le Service soutient les démarches des étudiants pour l'acheminement des demandes de bourses spéciales.

  Pour les ententes particulières à conclure avec les professeurs à propos des travaux, des examens ou des modalités de participation aux cours, les étudiants

sont invités à entrer eux-mêmes en contact avec leurs professeurs, avant le début de la session, de même qu'avec leur directeur de module. Jusqu'à présent, l'accueil des professeurs a été si satisfaisant qu'en aucun cas, les Services aux étudiants n'ont eu à intervenir pour faciliter ces ententes.

Le Service n'a pas eu encore à rechercher des preneurs de notes, ni d'interprètes. En revanche, avec la collaboration du Service de pastorale, il dispose d'une banque de lecteurs bénévoles auxquels recourent les handicapés visuels.

- Le Service de placement étudiant est en mesure d'offrir des possibilités d'emplois à temps partiel ou à temps complet aux personnes handicapées.

8.3 Accessibilité physique et équipements spéciaux

- Les neuf pavillons qui sont les plus fréquentés par les étudiants sont dotés d'aménagements adaptés aux handicapés moteurs. Le "Guide d'accessibilité" présente d'ailleurs les plans détaillés des accès et des autres services adaptés dans ces pavillons.

  Les principaux éléments d'accessibilité: rampes inclinées, ascenseurs, salles de toilette, entrées et sorties spécialement aménagées, de même qu'un tunnel reliant les trois principaux pavillons. On a également prévu des cases de rangement faciles d'accès et bien localisées. A l'extérieur, des places de stationnement sont réservées aux véhicules des personnes handicapées. On a donc un campus particulièrement accueillant pour les handicapés moteurs.

- L'Université ne dispose pas d'équipements spécialisés, si ce n'est d'un magnétophone à vitesse variable. En revanche, les handicapés visuels peuvent obtenir par le Service de prêts entre bibliothèques des volumes en braille. De plus, les Services aux étudiants sont attentifs à soutenir les démarches des personnes handicapées pour l'obtention d'appareils à usage personnel, nécessaires ou utiles à leurs études: micro-ordinateur et versa-braille, appareils auditifs, etc.

9. À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI (UQAC)

9.1 Les étudiants handicapés à l'UQAC

Une quinzaine d'étudiants handicapés fréquentent l'UQAC. Cinq d'entre eux circulent en fauteuil roulant; il y a un malentendant qui dispose d'un appareil auditif personnel; il ne semble pas y avoir de handicapé visuel. Un seul de ces étudiants reçoit une bourse spéciale à cause de son handicap.

Comme dans les autres universités, les étudiants handicapés sont inscrits plutôt dans les programmes de sciences humaines et de sciences de l'administration.

Fait à noter: un professeur est lui-même paraplégique et circule en fauteuil roulant et une employée du Service de l'informatique est sourde-muette.

9.2 Structure d'accueil et d'intégration

Les étudiants handicapés ne s'adressent pas nécessairement aux Services aux étudiants pour trouver réponse à leurs besoins particuliers. Les Services de santé, en particulier, s'occupent des étudiants handicapés. De plus, les étudiants eux-mêmes s'entendent avec les Services des terrains et bâtiments pour les problèmes d'accessibilité et pour les questions académiques, avec leurs directeurs de module et leurs professeurs. De façon générale, les étudiants handicapés se débrouillent par eux-mêmes et demandent peu de services spéciaux.

Il y a déjà eu une association des étudiants handicapés à l'UQAC; elle n'existe plus.

L'accessibilité du campus aux handicapés moteurs ou à d'autres personnes handicapées ne fait pas l'objet de promotion de la part de l'Université. Quant aux Programmes spéciaux d'aide pour les handicapés, les étudiants les connaissent habituellement par l'intermédiaire d'organismes tels que l'OPHQ et parfois par les Services de santé de l'Université.

9.3 Accessibilité physique et équipements spécialisés

Les édifices des deux campus sont aménagés en fonction des handicapés moteurs: entrées, ascenseurs, salles de toilette adaptées, téléphones et ordinateurs d'information accessibles. Dans les salles de classe, on peut avoir sur demande des tables adaptées. On a même adapté une tribune et un tableau pour l'enseignant handicapé moteur.

À l'extérieur, dix espaces de stationnement sont réservés aux voitures des handicapés moteurs.

Le pavillon sportif est aménagé pour recevoir les handicapés moteurs: ascenseurs, plans inclinés, salles de toilette, douches et séchoirs adaptés.

9.4 Constatation générale

Les handicapés moteurs peuvent circuler relativement bien dans tous les pavillons de l'Université. On souhaite quelques aménagements additionnels: ajouter aux entrées principales des portes automatiques facilitant l'accès aux gens en chaise roulante ou en béquilles.

Des campagnes de sensibilisation à la situation des handicapés ont été organisées périodiquement et elles ont été très bien reçues des étudiants.

10. À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (UQAR)

10.1 Les étudiants handicapés à l'UQAR

Parmi les étudiants handicapés qui fréquentaient l'UQAR, en 1988-1989, quatre recevaient des bourses spéciales. L'un deux était un handicapé auditif, deux étaient des handicapés moteurs (ataxie de Friedreich, paralysie cérébrale).

Deux des étudiants handicapés étaient inscrits au baccalauréat en biologie; les deux autres, au baccalauréat en adaptation scolaire et au certificat en administration.

10.2 Structure d'accueil et d'intégration

La section des Services personnels aux étudiants s'occupe à la fois de l'aide financière, du placement étudiant, des étudiants étrangers et des services aux étudiants handicapés.

Malgré la multiplicité des fonctions à remplir, le personnel de ce Service sait être attentif aux soins particuliers des personnes handicapées:

- il aide les étudiants à faire les démarches pour l'obtention des bourses pour handicapés.
- il facilite les arrangements particuliers avec les professeurs et les responsables d'activités, quand cela est pertinent;
- il consent des avances de fonds, comme il le fait d'ailleurs aussi pour les autres étudiants.

Il n'y a toutefois pas de publicité particulière relative soit à l'accueil des étudiants handicapés par l'Université soit au Programme de bourses spéciales pour les étudiants handicapés.

10.3 Accessibilité physique et équipements spécialisés

L'édifice en deux sections, ancienne et nouvelle, où se trouve l'Université, est physiquement accessible aux handicapés moteurs, sauf une petite section. On évite systématiquement d'y offrir des cours auxquels sont inscrits des étudiants handicapés.

Dans les toute nouvelles résidences pour les étudiants, on a prévu six logements adaptés pour les handicapés moteurs. Ils étaient encore inoccupés à l'hiver 1989. Le passage des résidences au pavillon central demeure problématique, si bien qu'il semble que des étudiants handicapés préfèrent loger en ville.

Il y a un service de transport adapté public, qui rend des services certains, quoique limités.

L'Université n'a pas d'équipements particuliers pour les handicapés.

10.4 Constatation générale

Même si elle n'offre que peu de services spécifiques aux handicapés, l'UQAR constitue un milieu où ces étudiants sont généralement bien intégrés. Les handicapés moteurs sont régulièrement l'objet de services et d'attentions de la part de leurs collègues.

Chaque année, a lieu une campagne de sensibilisation de la communauté universitaire à la situation et aux besoins des handicapés: à cette occasion, certains expérimentent, pour une journée, la vie en fauteuil roulant. Certains estiment qu'il y a lieu de mieux informer les enseignants de la situation particulièrement exigeante des étudiants handicapés.

À cette Université également, on s'étonne de certains refus de la part du MESS à des demandes de bourses spéciales pour étudiants gravement handicapés.

11. À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À HULL (UQAH)

11.1 Les étudiants handicapés à l'UQAH

Une bonne dizaine d'étudiants handicapés fréquentait l'UQAH à l'hiver 1989. Parmi ceux qui se sont identifiés comme tels auprès des Services aux étudiants, on comptait deux handicapés visuels et cinq handicapés moteurs (paraplégie et quadraplégie, paralysie cérébrale); il ne semble pas qu'il y avait de malentendants.

Il est à noter qu'un seul étudiant, un handicapé visuel, s'est prévalu du Programme de bourses pour étudiants gravement handicapés en 1988-1989.

Sept des dix étudiants handicapés connus étaient inscrits à temps complet. Quatre d'entre eux se retrouvaient en sciences comptables; les autres étaient dispersés dans les divers champs disciplinaires: en informatique (1), en sciences humaines (3), en lettres (1), en sciences de l'éducation (1).

11.2 Structure d'accueil et d'intégration

Pour leur demande d'admission et leur inscription, les étudiants handicapés s'adressent comme les autres étudiants, au Bureau du registraire, aux Directeurs de module et aux Services financiers.

Généralement, les candidats éventuels qui sont des handicapés s'informent, avant de s'inscrire, des possibilités pour eux d'entreprendre des études. Sans disposer de ressources spéciales, l'Université s'efforce de les aider à réaliser leur projet.

Dans ses dépliants publicitaires, l'Université ne mentionne pas que ses édifices sont accessibles aux handicapés moteurs. Les bourses spéciales pour les handicapés sont mal connues et ne font pas l'objet de publicité.

11.3 Accessibilité physique

Des rampes d'accès, des ascenseurs, des salles de toilette adaptées permettent un accès généralisé aux divers édifices dans lesquels l'Université poursuit ses activités (Jos Montferrand, Champlain, Taché, St-Raymond, Montcalm). La dispersion des pavillons dans plusieurs quartiers de la ville semblerait, à première vue, devoir poser des problèmes particuliers d'accès. Les inconvénients de cette situation sont atténués, parce que les Services aux étudiants, le Bureau du registraire et, pendant la période des inscriptions, le Service des finances ont prévu des antennes qui fonctionnent selon diverses modalités dans chacun des pavillons de l'Université.

Les étudiants handicapés de Hull peuvent profiter du service public de transport adapté qui les conduit aux divers pavillons. Ce qui demeure difficile, c'est le passage d'un pavillon à un autre; il faut alors souvent recourir au taxi.

L'Université ne dispose pas d'équipements spécialisés pour les handicapés visuels ou auditifs.

11.4 Constatation générale

Au cours des dernières années et encore maintenant, les étudiants handicapés n'ont pas exprimé d'insatisfaction ni de mécontentement. Ils passent plutôt inaperçus dans l'Université.

Comme dans d'autres universités, on s'étonne du refus exprimé par le MESS à des demandes spéciales faites dans le cadre du Programme pour les étudiants gravement handicapés. On cite le cas d'un étudiant dont les besoins étaient évidents aux yeux de l'Université et qui a momentanément interrompu ses études suite à un premier refus à sa demande de bourse.

12. À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (UQAT)

12.1 Les étudiants handicapés à l'UQAT

Il y a régulièrement à cette Université deux ou trois étudiants en fauteuil roulant. Un étudiant handicapé visuel s'était inscrit l'an dernier à un cours d'informatique; il poursuit maintenant ses études dans une autre université.

En 1988-1989, trois étudiants recevaient des bourses spéciales (handicaps: quadraplégie, paralysie cérébrale, ataxie de Friedreich).

12.2 Structure d'accueil et d'intégration

Dans cette petite communauté universitaire, les services sont naturellement personnalisés. Le Registraire et le Directeur des Services aux étudiants aident les étudiants handicapés dans leurs démarches pour obtenir les bourses spéciales. Ces étudiants peuvent profiter comme les autres d'un dépannage financier. Pour ce qui a trait à l'académique, ils s'entendent avec leurs directeurs de module. De façon générale, il sont bien entourés par leurs collègues.

12.3 Acessibilité physique et équipements

Le pavillon principal (Pavillon Rhéaume) est accessible aux handicapés moteurs. Il a en effet été rénové en 1983 et aménagé selon les exigences du code du bâtiment.

Comme on sait, la bibliothèque de l'Université a été fusionnée à celle du Cégep; en outre, certains cours de l'Université sont offerts dans les locaux du Cégep. L'édifice du Cégep, comme le Pavillon Rhéaume, peut accueillir les handicapés moteurs.

L'Université ne dispose d'aucun équipement particulier facilitant le travail des handicapés visuels.

13. À L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ENAP)

13.1 Les étudiants handicapés à l'ENAP

Comme on sait, l'ENAP a ses pavillons principaux à Québec et à Montréal et elle a des activités dans trois autres centres: à Trois-Rivières, à Chicoutimi, à Hull.

À Montréal, l'ENAP comptait en 1988-1989 un handicapé moteur qui était sur le point de terminer sa maîtrise. Il n'y en avait pas d'autres à l'ENAP et aucun étudiant n'apparaissait dans la liste des boursiers des Programmes spéciaux pour étudiants handicapés.

En 1987-1988, un handicapé visuel s'était inscrit, mais il s'est retiré après une session. Il comptait sur une association qui lui donnait accès à des lecteurs bénévoles; en revanche, il ignorait l'existence du Programme de bourses pour étudiants gravement handicapés.

13.2 Structure d'accueil et d'intégration

Les responsables des divers centres d'enseignement de l'ENAP observent que, de façon générale, ils ne reçoivent pas de demandes d'information de la part de candi-

dats handicapés. C'est arrivé rarement à Montréal et, une fois, pour une session de perfectionnement.

Il est juste de noter que sa vocation particulière amène à l'ENAP un nombre relativement restreint de candidats et que ceux-ci sont des gestionnaires en exercice.

L'ENAP, dans la publicité qu'elle fait sur ses activités, ne mentionne pas qu'elle est disposée à accueillir des personnes handicapées.

13.3 Accessibilité physique

Partout où l'ENAP offre des cours, des aménagements permettent ou pourraient permettre l'accès aux locaux.

Les Services aux étudiants sont disposés à aider les étudiants qui auraient à faire des démarches spéciales pour obtenir des équipements particuliers.

14. À L'INSTITUT ARMAND-FRAPPIER (IAF) ET À L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (INRS)

Dans ces deux Instituts de recherche, il n'y a pas actuellement de handicapés qui ne seraient pas autonomes. Aucun étudiant de ces deux Instituts d'ailleurs n'est bénéficiaire de bourse dans le cadre du Programme de bourses pour étudiants gravement handicapés.

Il n'y a pas eu, récemment du moins, de demandes d'information ni de demandes d'admission de la part de personnes handicapées souhaitant s'inscrire à l'un ou l'autre des programmes d'études de ces deux établissements.

Le campus de l'IAF, à Ville-de-Laval, est largement accessible aux handicapés physiques. L'INRS l'est également à son nouveau siège social de Sainte-Foy et l'est aussi largement dans les locaux utilisés à Montréal, Sainte-Foy, Rimouski et Verchères par les diverses équipes de recherche de l'Institut.

15. À L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE (ETS)

Il n'y a pas d'étudiants handicapés à l'ETS actuellement. Il est probable que la nature même des programmes offerts à l'ETS prévienne la plupart des candidats éventuels de choisir de telles orientations.

L'École, à Montréal, dispose tout de même d'aménagements qui lui permettraient de recevoir des handicapés moteurs.

16. À LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ (TELUQ)

16.1 Les étudiants handicapés à la Télé-université

Il n'est pas possible de connaître le nombre de personnes handicapées qui s'inscrivent aux cours de la TELUQ, puisque la très grande majorité n'a justement pas à se déplacer pour suivre les cours et que les demandes d'admission ne font pas état des handicaps.

C'est seulement à l'occasion d'activités impliquant le regroupement physique des étudiants que quelques candidats handicapés se manifestent (v.g. cours d'informatique).

En 1988-1989, trois personnes handicapées se sont manifestées (paralysie cérébrale, cécité partielle, surdité partielle). Aucun étudiant toutefois n'était boursier du Programme spécial pour les étudiants handicapés en 1988-1989. L'an dernier, deux handicapés moteurs s'étaient inscrits à des cours.

Donc, si des étudiants de la TELUQ sont des personnes handicapées, ils se tirent d'affaire sans recourir à leur institution.

16.2 Structure d'accueil et d'intégration

- Aucune publicité particulière de la TELUQ ne vise les personnes handicapées, en faisant valoir, par exemple, que ce mode d'enseignement convient particulièrement bien à plusieurs catégories de personnes handicapées.

- C'est le <u>Service aux étudiants</u> qui reçoit les demandes d'information. Il lui arrive de temps en temps des demandes de la part de personnes handicapées, mais on n'a pas compilé ces demandes.

- La TELUQ estime qu'elle <u>n'offre pas de service particulier</u> aux handicapés actuellement, bien que ses locaux, à Montréal et à Québec, soient accessibles physiquement aux handicapés moteurs.

  À des handicapés visuels ou auditifs, on répondrait qu'on ne peut leur offrir <u>de cours</u> et on <u>les orienterait plutôt vers d'autres établissements</u> universitaires.

- La TELUQ n'a donc pas de politique explicite d'accueil des personnes handicapées. Elle traite les demandes cas par cas. Quand il lui apparaît possible de satisfaire des besoins particuliers avec les moyens qu'elle a, la TELUQ s'efforce vraiment de rendre le service demandé.

16.3 Accessibilité physique

Les locaux de Montréal et maintenant ceux de Québec (à Sainte-Foy) sont accessibles aux handicapés moteurs.

16.4 Constatation générale

À mesure que la TELUQ enrichira sa programmation et offrira des formations qui correspondent aux besoins du plus grand nombre, elle peut probablement s'attendre à ce que des personnes handicapées s'adressent à elle, surtout si, annonçant ses activités, elle laisse savoir qu'elle est disposée à accueillir les handicapés. L'enseignement à distance, programmable selon le rythme de chacun, ne peut-il convenir à de nombreuses personnes handicapées?

17. À L'UNIVERSITÉ MCGILL

17.1 Les étudiants handicapés à l'Université McGill

- Les Services aux étudiants estiment à une centaine le nombre des étudiants handicapés qui fréquentent l'Université McGill. À l'hiver 1989, ils en identifiaient plus précisément 78, dont une quarantaine étaient des handicapés visuels, auditifs, moteurs et une vingtaine, des étudiants affectés de troubles d'apprentissage: 11 handicapés visuels (cinq sont légalement aveugles), sept handicapés auditifs et environ 20 handicapés moteurs. Plus de 25 % des étudiants qui s'adressent au Service demandent une aide relative à des troubles d'apprentissage, reliés à la dyslexie, la dysgraphie, etc.

  Seulement sept étudiants reçoivent des bourses dans le cadre du Programme d'aide spéciale aux étudiants handicapés: deux pour cécité, trois pour surdité, deux pour incapacité motrice. En 1987-1988, leur nombre était le même.

- Dans le groupe des handicapés visuels, auditifs et moteurs, on en retrouvait environ 17 % en sciences pures et appliquées (7/40); cinq étaient des étudiants de maîtrise et il y en avait un qui préparait un doctorat en études religieuses.

- On observe, à McGill, que depuis peu le nombre des étudiants handicapés augmente, surtout celui des étudiants ayant des troubles d'apprentissage; ceux-ci constituent, comme à l'Université Concordia, un groupe identifié comme tel.

17.2 Structure d'accueil et d'intégration

- C'est au bureau du Doyen des Services aux étudiants que s'adressent les étudiants handicapés. Un coordonnateur, qui s'occupe également du logement étudiant et de l'important service des tuteurs, reçoit les handicapés pour les orienter vers les bureaux concernés et pour organiser leurs conditions d'études. Ce Bureau est donc la plaque tournante des nombreux services de support qui sont offerts.

C'est là que, dans un premier temps, on établit un "plan de travail" avec chaque étudiant handicapé (plan d'intervention). Les besoins de celui-ci sont identifiés et on y répond: démarches pour l'obtention de bourses, attribution de lecteurs, de preneurs de notes, d'interprètes et de tuteurs, accès aux équipements spécialisés. Des arrangements particuliers sont prévus pour les travaux et les examens. Au besoin, l'étudiant consulte le Service d'orientation de l'Université pour ses choix de programmes, de cours et pour établir des stratégies adaptées relativement aux façons d'étudier et de rencontrer les exigences académiques des études. Tout en laissant certaines démarches à la charge des étudiants et en impliquant les Bureaux des affaires étudiantes de chaque faculté, le coordonnateur attache beaucoup d'importance aux contacts directs avec les professeurs qui ont des handicapés comme étudiants, dans une perspective de sensibilisation et d'appui.

- Ressources humaines techniques

Plusieurs réseaux de ressources humaines techniques sont mis à la disposition des étudiants handicapés par l'intermédiaire du Bureau du coordonnateur: des preneurs de notes, qui sont des collègues de cours; des lecteurs, qui sont des volontaires, soit des collègues, soit des personnes à la retraite; des interprètes, qui par entente viennent du Cégep du Vieux-Montréal; il y a aussi des tuteurs qui peuvent apporter une aide.

- L'intervention des tuteurs mérite qu'on s'y arrête. Les tuteurs sont des étudiants déjà avancés dans leurs études (en fin de baccalauréat ou aux études avancées) et qui maîtrisent bien déjà leur discipline; on leur demande d'aider systématiquement des collègues débutants ou moins forts. À l'Université McGill, conformément d'ailleurs à une tradition universitaire anglo-saxonne, tout étudiant de premier cycle peut recevoir l'aide d'un tuteur (qu'il ne faut pas confondre avec les conseillers, "advisors"). Pour l'ensemble des étudiants, les frais de services des tuteurs (payés à l'heure) sont assumés en part inégales par les étudiants bénéficiaires et l'Université (qui y trouve un moyen d'offrir des emplois à

ses meilleurs étudiants). Aux étudiants handicapés, les services de tutorat sont offerts gratuitement et ce sont les associations étudiantes qui les défraient, en témoignage de solidarité avec les handicapés. Ces tuteurs s'avèrent à l'expérience des intervenants extrêmement utiles aux handicapés: ils reviennent sur les matières de cours, fournissent des explications supplémentaires, aident au travail en bibliothèque, etc.

- L'Université McGill informe bien les étudiants handicapés et aussi les professeurs. Elle met à la disposition des étudiants un dépliant bilingue "Renseignements à l'intention des étudiants handicapés", qui identifie les services offerts et fournit quantité de numéros de téléphones utiles. S'ajoute une brochure à l'intention des handicapés moteurs en particulier, sur l'accessibilité à chacun des immeubles du campus principal (et de Macdonald College), Access to Campus Buildings. Cette brochure, bien présentée, est remise à jour régulièrement.

  Il faut enfin signaler une plaquette dont le contenu est remarquable pour la précision et la concision des informations qu'elle contient:

  Student Disability Information Handbook. Il s'agit d'un guide à l'intention des professeurs, qui décrit les principaux handicaps et suggère tant des attitudes que des façons d'enseigner adaptées aux divers groupes d'étudiants handicapés. Ce manuel résulte d'une heureuse initiative de McGill et de subventions de l'Université elle-même, de l'Association des anciens de McGill et du Gouvernement fédéral (Défi 1986). On ne peut que souhaiter la diffusion dans le milieu universitaire d'un tel document d'information (avec version française évidemment).

17.3 Accessibilité physique

- On sait que le campus de l'Université McGill est situé à flanc de montagne et est composé de multiples immeubles (près de 70 de toutes dimensions), la plupart relativement anciens. On comprend que si certains immeubles sont totalement accessibles, d'autres ne le sont encore que partiellement. L'Université

continue toujours, d'année en année, à généraliser l'accessibilité là où c'est possible, poursuivant un projet mis en marche dès 1976. Déjà toutefois, toutes les facultés tiennent compte de la présence des handicapés dans l'attribution des locaux de classe.

- Les bibliothèques offrent un service téléphonique aux étudiants handicapés, dans le but de diminuer leurs déplacements. Ce service s'adresse particulièrement aux handicapés moteurs.

  Le personnel peut effectuer pour les étudiants handicapés des recherches bibliographiques, préparer des photocopies de documents sur demande téléphonique, etc.

- Dans les stationnements déjà exigus de l'Université, un nombre limité de places est réservé aux voitures des handicapés. Depuis deux ans, l'Université a réussi à mettre sur pied un service de transport interpavillonnaire fort apprécié.

- Une seule des résidences de l'Université est accessible aux handicapés. En revanche, le Bureau du coordonnateur offre toute une gamme de chambres et de logements en ville, qui peuvent recevoir des handicapés.

17.4 Équipements spéciaux

- On a regroupé à la bibliothèque Redpath plusieurs équipements spécialisés: micro-ordinateurs et synthétiseur de voix, imprimante en braille, agrandisseur d'imprimés, calculatrice parlante, etc.

- Le Bureau du coordonnateur dispose aussi de magnétophones qui sont prêtés aux lecteurs bénévoles, et d'appareils émetteurs-récepteurs MF pour déficients auditifs. Un nombre croissant d'étudiants utilise des appareils personnels achetés par leurs familles ou obtenus grâce à l'OPHQ, micro-ordinateurs et versa-braille, etc. Tous sont heureux de ces équipements qui sauvent beaucoup de temps et élargissent l'autonomie des handicapés.

- À l'Université McGill, on semble utiliser assez largement les enregistrements de cours sur cassettes; ceux-ci sont préparés sur demande des étudiants handicapés et avec le consentement des professeurs, lequel est généralement accordé.

17.5 Constatations générales

- Depuis janvier 1986, l'Université McGill dispose d'une politique institutionnelle à l'égard des personnes handicapées. Le document rappelle d'abord que c'est la loi qui demande à l'Université d'accueillir les personnes handicapées. Toutefois les résolutions qui suivent ne laissent aucun doute sur le sérieux et même la générosité de l'Université à l'égard des étudiants handicapés. Ainsi, dans la première résolution, est-il dit que non seulement l'Université s'assurera que les candidats qualifiés, qui sont des handicapés, pourront être admis, mais elle favorisera l'admission de tels candidats en créant des liens dans ce but avec les cégeps québécois. Et les autres résolutions sont de la même veine: objectifs précis et réalistes, moyens assortis qui engagent l'Université et son personnel.

- Les étudiants handicapés qui étudient à temps partiel à cause de leur handicap sont éligibles, comme les étudiants à temps complet, aux prêts et aux bourses relevant de McGill (fonds provenant de fondations).

- Les associations étudiantes comptent dans une université comme McGill. Les handicapés qui désirent se regrouper le font dans le Club des handicapés et aussi dans le Comité Access McGill (Access McGill Committee), un groupe de promotion et de défense des étudiants handicapés. L'Université valorise sans équivoque l'action de ce groupe et elle lui permet d'intervenir par un de ses membres dans le Comité permanent pour les étudiants handicapés, qui a été créé par le Sénat de l'Université.

- Comme les autres universités montréalaises, l'Université McGill trouve régulièrement difficile la négociation des contrats de travail des interprètes pour les étudiants handicapés auditifs, avec le Cégep du Vieux-Montréal.

- Pour les <u>étudiants atteints de troubles d'apprentissage</u>, dont le nombre s'accroît maintenant assez rapidement, l'Université souhaite disposer de fonds qui faciliteront la mise sur pied de services spéciaux: évaluations, identification de moyens facilitant les études, ententes avec les professeurs, etc.

- L'Université McGill souhaite que <u>des fonds soient versés directement à l'institution pour la gestion de services spéciaux aux handicapés.</u> Elle croit qu'il importera toutefois qu'elle dispose d'une marge de flexibilité dans l'utilisation de ces fonds pour qu'ils soient appliqués à des besoins précis et pertinents. On pense au soutien des tuteurs qui s'avère si efficace.

- On s'inquiète à l'Université McGill des rumeurs de restrictions additionnelles dans l'octroi des bourses spéciales. Les responsables, par exemple, plus encore que les étudiants peut-être, soulignent combien il est difficile aux étudiants handicapés de se trouver des emplois d'été; plusieurs en sont quasi incapables; il n'existe pas tellement d'emplois pour eux; certains doivent poursuivre études et travaux académiques (ou les commencer à l'avance) pendant les périodes d'été et de relâche.

- Le guide qui a été préparé à l'intention des professeurs de McGill, <u>Student Disability Information Handbook</u> (1986), tout comme l'équivalent utilisé à l'Université Concordia, pourrait être porté à la connaissance des autres universités.

18. <u>À L'UNIVERSITÉ CONCORDIA</u>

18.1 <u>Les étudiants handicapés à l'Université Concordia</u>

- <u>Fidèle à ses origines</u>, l'Université Concordia s'est ouverte sans réticence aux personnes handicapées comme à bien d'autres groupes moins favorisés de notre société, mais désireux de formation universitaire.

  En 1988-1989, <u>plus de 200 étudiants</u> ayant des handicaps ou des troubles d'apprentissage demandaient des

services spéciaux. Ce nombre atteint les 300, si on inclut ceux qui ne fréquentent l'Université qu'une session par année.

Les étudiants ayant des troubles d'apprentissage constituent à Concordia comme à McGill un groupe bien identifié faisant l'objet d'interventions particulières de la part du Service d'aide aux étudiants handicapés. En 1988-1989 toujours, on en dénombrait plus d'une centaine. Mieux encadrés qu'avant au collégial, en particulier dans les cégeps anglophones, ces étudiants se présentent maintenant de plus en plus nombreux dans des universités comme l'Université Concordia.

. Paradoxalement, il n'y avait que 19 étudiants handicapés de l'Université Concordia à recevoir des bourses spéciales, en 1988-1989: sept handicapés visuels, deux handicapés auditifs. En 1987-1988, il y avait 16 boursiers. Plusieurs motifs à ce petit nombre de boursiers. Contentons-nous de souligner que cette situation illustre éloquemment les besoins de supports particuliers de la part d'un grand nombre d'étudiants qui vivent avec des déficiences réelles, sans être toutefois des handicapés lourds et des candidats éventuels aux bourses spéciales.

. Peu de candidats ayant des handicaps auditifs se présentent à l'Université Concordia. Un des motifs sans doute tient dans l'attrait qu'exercent chez les anglophones quelques institutions spécialisées des États-Unis: l'Université Gallaudet (près de Washington, D.C.; Institut centenaire pour les sourds), le National Technical Institute for the Deaf (de l'Université Rochester, dans l'État de New York), l'Université de Californie at Northridge. Ainsi, en 1988-1989, huit étudiants handicapés québécois fréquentaient l'Université Gallaudet et recevaient des bourses spéciales pour handicapés.

L'Université Concordia reconnaît qu'elle a davantage développé ses services d'intégration à l'intention des handicapés visuels et moteurs et pour les étudiants ayant des troubles d'apprentissage.

. Comme dans les autres universités, les étudiants handicapés s'inscrivent majoritairement dans les pro-

- grammes d'"arts et sciences" (74 %), soit 143 étudiants sur 209, en 1988-1989. Une trentaine avait choisi le commerce et l'administration, 17 les beaux-arts et 8 le génie ou l'informatique. Douze étudiants handicapés étaient inscrits aux études avancées, en 1988-1989, presque tous dans le secteur des "arts et sciences".

18.2 Structure d'accueil et d'intégration

- Les efforts déployés par l'Université Concordia pour intégrer les étudiants handicapés sont bien connus des cégépiens et du public. Aussi l'Université reçoit-elle de nombreuses demandes d'information chaque année, au cours des mois qui précèdent l'inscription.

- Chacun des deux campus dispose d'un bureau local du Service aux étudiants handicapés. La Directrice partage son temps entre les deux campus.

  Ce Service est important dans l'Université et il est bien connu de tous, étudiants et personnels. L'approche qui inspire ses interventions est celle du respect des handicapés et de la promotion de leur autonomie, actuelle et future. Le Service assume directement certaines activités et il en coordonne plusieurs autres. Il importe de souligner ici que le Bureau s'efforce non pas de centraliser les services, mais plutôt d'appuyer les engagements assumés par plusieurs partenaires, les départements, par exemple, les bibliothèques et d'autres entités administratives.

- Parmi les principaux services rendus aux étudiants, il y a lieu de noter:

  - l'établissement de plans d'intervention individuels à l'occasion de rencontres qui ont pour objet l'évaluation globale de la situation de chaque étudiant handicapé intéressé;

  - l'aide dans les démarches auprès du Ministère ou des organismes tels l'OPHQ. L'Université toutefois, se voit dans l'impossibilité de consentir des avances monétaires aux étudiants;

- l'obtention des services de preneurs de notes et de lecteurs (des bénévoles), d'interprètes, d'aides de laboratoire, de tuteurs;

- des aménagements relatifs aux conditions d'examens et de travaux. À chaque session, le Service conclut plus de 300 ententes particulières pour les examens;

- un service de transcription en braille de textes courts comme des questions d'examens, des plans de cours, des canevas de travaux, etc.;

- des sessions d'entraînement, individuelles et de groupes, à l'utilisation du micro-ordinateur, du traitement de texte (en caractères conventionnels et en braille), etc.

  Le Service aux étudiants handicapés accorde en effet une grande importance à l'utilisation de la micro-informatique par les étudiants handicapés, à cause de l'autonomie qu'elle donne au handicapé et du temps qu'elle permet de gagner; moins de déplacement, etc. L'Université a donc mis l'accent sur un développement important de ce service, en s'équipant, grâce à des dons, de nombreux micro-ordinateurs et en y affectant un spécialiste polyvalent;

- le prêt d'équipements spécialisés tels que les magnétophones à vitesse variable, les systèmes auditifs MF, etc.;

- la participation à la distribution des locaux de classes, pour assurer qu'ils sont accessibles aux handicapés;

- la diffusion de brochures et de documents d'information sur les services, l'accès aux édifices, etc. (préparés en braille, en gros caractères, par voix synthétique ou sur cassettes).

. Les étudiants handicapés sont également reçus avec attention par les services administratifs, dans les bibliothèques (ils peuvent profiter d'un service de livraison) et également par les services d'orienta-

tion. Ils peuvent même recevoir une aide toute particulière en mathématique, grâce à un professeur qui offre bénévolement ce service aux handicapés.

. À l'Université Concordia, tout comme à l'Université McGill, le rôle des tuteurs a beaucoup d'importance. Leur recrutement se fait par l'intermédiaire des journaux étudiants. Ils sont rémunérés par l'Université (9,00 $/heure). Les étudiants handicapés auditifs en particulier peuvent profiter considérablement de leur intervention. Plusieurs de ces étudiants en effet pratiquent la lecture labiale. Or il faut savoir que celle-ci ne permet de capter qu'environ 25 % de ce qui est dit; un tel pourcentage diminue encore lorsqu'il s'agit de leçons comportant du vocabulaire technique et des connaissances nouvelles.

. La sensibilisation des professeurs de l'Université apparaît également d'une grande importance aux responsables de l'intégration des étudiants handicapés. D'où les nombreux contacts directs avec les professeurs, les sessions d'information sur les handicaps et les pédagogies appropriées, la diffusion de documents sur ces questions. L'Université Concordia dispose d'un excellent ensemble de notes et de documents sur les handicaps, à l'intention des professeurs et du personnel.

18.3 Accessibilité physique

. L'accessibilité physique aux édifices des deux campus représente une haute priorité à l'Université Concordia. On comprend toutefois que, si l'immeuble principal du campus du Centre-ville peut être considéré comme totalement accessible (deux salles ne sont pas accessibles), il n'en est pas de même au campus Loyola, ni dans les nombreux immeubles acquis récemment au Centre-ville. Ce qui manque encore dans plusieurs pavillons de Loyola, ce sont des ascenseurs qui donnent accès aux étages. Or on connaît le coût actuel d'un ascenseur: habituellement plus de 200 000 $. Pour l'instant, on applique donc une politique de distribution des cours fréquentés par des étudiants handicapés dans des locaux qui leur sont accessibles.

. Une navette permet le passage d'un campus à l'autre. En outre, des espaces réservés sont prévus pour le stationnement des véhicules des handicapés.

. Les étudiants disposent de brochures et de dépliants sur l'accessibilité aux édifices des deux campus.

. Les résidences d'étudiants du campus Loyola ne sont pas accessibles aux handicapés moteurs. En revanche, le Service des étudiants handicapés fournit des informations sur les logements adaptés en ville.

18.4 Équipements spécialisés

. À l'Université Concordia, on a mis la priorité sur l'informatique, à cause des services qu'elle rend tant aux handicapés, visuels surtout, qu'aux étudiants ayant des troubles d'apprentissage.

On trouve à Concordia un véritable centre de formation des handicapés à l'informatique et un centre de production pour les handicapés. L'équipement déjà acquis est important: IBM et Apple à commandes vocales, 10 micro-ordinateurs portatifs Toshiba, dont deux avec synthétiseur de voix, logiciels de traitement de texte en caractères conventionnels pour handicapés visuels, imprimante grapho-braille. On offre aussi des entraînements; les étudiants utilisent eux-mêmes les équipements; on y produit des textes pour les handicapés visuels. Et on vient de recevoir un système informatisé de lecture pour non-voyants; cet appareil permettra aux handicapés visuels de se faire lire par voix synthétique des articles de revue ou des documents suggérés par les professeurs. On a pensé que ces textes lus seraient systématiquement enregistrés sur disquettes avec référence, de façon à constituer peu à peu un fonds de documentation. Il s'agit là d'une autre petite révolution, puisque des textes seront conservés sur disquettes sans qu'on ait dû les taper à la machine. Concordia disposera d'abord d'un de ces lecteurs avec synthétiseur de voix, mais c'est quatre qu'elle souhaiterait avoir: un dans chacune des deux grandes bibliothèques et un dans chacun des deux bureaux d'accueil.

- Inutile de souligner l'importance d'une ressource humaine qualifiée pour faire rendre leur plein rendement à de tels équipements. Actuellement, c'est le cas à Concordia.

- Plusieurs autres appareils sont à la disposition des étudiants handicapés et peuvent même être empruntés: agrandisseur de textes, magnétophones, systèmes MF pour handicapés auditifs.

- Le Service aide également les handicapés visuels à s'alimenter en cassettes enregistrées dans les magnétothèques de Montréal, du Canada anglais et des Etats-Unis. En effet, les Anglophones ont le privilège de pouvoir s'alimenter aux riches collections nord-américaines pour les handicapés visuels.

18.5 Constatations générales

- Les services offerts aux handicapés à l'Université Concordia traduisent un souci fondamental de respecter les personnes handicapées et de soutenir le développement de leur autonomie. On le constate par le style d'aide qui est offert (on montre quoi faire et comment faire, mais on fait faire) et par le choix des équipements tels l'ordinateur, dont on s'efforce de promouvoir l'utilisation et la maîtrise.

- À l'Université Concordia, c'est le Concordia Council on Student Life, un conseil qui a pour président le Vice-recteur aux Services, qui adopte les orientations et les grands projets concernant les handicapés.

- L'Université a investi beaucoup d'énergie et d'argent, malgré sa situation financière difficile, dans la mise sur pied de services qui répondent particulièrement bien aux besoins des handicapés visuels et moteurs.

- À Concordia, on prévoit que le nombre des étudiants ayant des troubles d'apprentissage va s'accroître de façon importante au cours des prochaines années. De nombreux parents soutiennent en effet la légitimité des études collégiales et universitaires pour leurs enfants handicapés.

Les Cégeps anglophones, en particulier Dawson College, encadrent de mieux en mieux ces étudiants. Or des liens directs existent entre les Services aux étudiants de ces cégeps et ceux des universités anglophones comme Concordia, précisément dans le but de faciliter le passage du collège à l'université pour ce groupe d'étudiants. Aussi voit-on augmenter rapidement à Concordia le contingent des étudiants qui ont des troubles d'apprentissage.

- L'Université Concordia souhaite plusieurs transformations au régime actuel des bourses pour les handicapés et à sa gestion: elle trouve onéreux et même discriminatoire le principe du "remboursement après coup" par le Ministère, c'est-à-dire l'obligation faite à un étudiant, qui en plus est un handicapé, d'avancer des milliers de dollars qui lui seront par la suite peut-être remboursés. Odieux aussi que les montants reçus pour frais d'interprètes ou de preneurs de notes soient considérés comme des revenus aux fins de l'impôt. L'Université souhaite en outre une mise à jour fréquente des listes d'équipements qui peuvent être acquis grâce aux bourses spéciales. Enfin, elle pense que les délais pour les réponses peuvent être plus courts et qu'il doit être possible de trouver au Ministère un ou des interlocuteurs qui soient stables et capables de comprendre la nature des handicaps et la valeur des recommandations qui accompagnent les dossiers.

- L'Université Concordia regrette que l'OPHQ soit en partie paralysée dans l'exercice de sa mission et empêchée de soutenir le développpement et l'intégration à la société de centaines de jeunes handicapés.

- On verrait d'un bon oeil une certaine centralisation ou, du moins, une coordination efficace de la production des livres et des documents en braille au Québec, pour les universités et ailleurs.

- L'Université trouverait pertinent que certains équipements dont l'achat serait subventionné, soient confiés aux institutions qui les mettraient au service des handicapés de l'institution, alors qu'il conviendrait que d'autres appareils soient plutôt fournis aux individus dans une perspective d'utilisation personnelle et d'autonomie.

19. À L'UNIVERSITÉ BISHOP'S

19.1 Les étudiants handicapés à Bishop's

À Bishop's comme dans les autres universités, tous les étudiants souffrant de handicaps ne demandent pas des services spécifiques et, par conséquent, ils ne s'identifient pas tous comme tels au Bureau du registraire.

À la session d'hiver 1989, parmi les étudiants à temps complet, le Bureau du registraire connaissait cinq étudiants affectés de handicaps importants, auxquels s'en ajoutaient trois autres ayant des troubles d'apprentissage. Donc environ huit personnes, dont trois sont des handicapés visuels, un handicapé auditif et un handicapé moteur. Ce dernier est l'unique boursier dans le cadre du Programme spécial pour les handicapés. On connaît moins bien les étudiants inscrits à temps partiel, dont le nombre dépasse les étudiants à temps plein.

On observe que la majorité des étudiants handicapés optent pour des études en sciences humaines ou en administration, alors que l'un ou l'autre choisit les études en sciences pures ou appliquées (physique, par exemple).

19.2 Structure d'accueil et d'intégration

- On se rappellera que Bishop's constitue une petite communauté universitaire d'à peine 1 350 étudiants à temps complet, auxquels s'ajoutent moins de 700 étudiants à temps partiel. Dans un tel contexte, les services dans leur ensemble sont presque naturellement personnalisés; c'est le cas en particulier de l'accueil et de l'intégration des étudiants handicapés.

- Il n'y a pas de service spécialement organisé pour les candidats handicapés. Ceux-ci se présentent, comme les autres étudiants, au Service de l'admission; ils peuvent ensuite s'adresser au Bureau de counseling pour des questions d'orientation et de choix de programmes et de cours. L'Université s'attend à ce que les étudiants et leurs parents prennent l'initiative de faire part des besoins particuliers. Tous connaissent préalablement le désir de l'Institution de bien recevoir les candidats handicapés.

Les ententes particulières avec les professeurs, à propos, par exemple, des modalités d'examens et de travaux sont réglées directement par les étudiants handicapés, mais le Bureau du registraire s'assure du bon résultat des démarches des étudiants; il se charge aussi de prévenir les professeurs de la présence d'étudiants handicapés dans leurs cours.

- Une des préoccupations du Service de counseling serait d'offrir un minimum de formation aux preneurs de notes auxquels recourent les handicapés visuels et certains handicapés moteurs, de façon à mieux assurer la qualité de ce service.

  Les preneurs de notes sont des étudiants; ils sont recrutés souvent par les étudiants handicapés eux-mêmes à l'intérieur des groupes-cours qu'ils fréquentent. Leur salaire (50 $/session) est assuré, en part égale, par les étudiants handicapés eux-mêmes et par l'Université.

- L'ensemble des étudiants de Bishop's peut recevoir l'aide de tuteurs. Pour les handicapés, les preneurs de notes sont parfois invités à agir également comme tuteurs. Certains parents d'étudiants handicapés offrent de défrayer en totalité des services supplémentaires demandés à certains tuteurs.

- Un Comité, mis sur pied par la direction de l'Université et dont font partie des gens du Service des terrains et bâtiments et aussi des étudiants, a été chargé d'évaluer de nouveau l'accessibilité du campus et la pertinence des services aux étudiants handicapés. Le Comité a déjà remis un rapport sur l'accessibilité physique.

  Cette initiative témoigne du désir de la Direction ainsi que de la communauté universitaire de Bishop's de pousser encore plus loin la qualité de l'accueil des personnes handicapées.

19.3 Accessibilité physique et équipements spécialisés

- On estime que 85 % des édifices de l'Université sont accessibles aux handicapés moteurs. En particulier, trois résidences sur sept sont accessibles, de même

que les trois édifices où sont donnés les cours: la *bibliothèque* évidemment est accessible. Les étudiants estiment très acceptable le niveau d'accès aux divers locaux de ce campus constitué de multiples édifices, petits et grands, non reliés par des tunnels.

Il y a des places de stationnement réservées aux handicapés.

Cette situation est le résultat d'efforts sérieux consentis depuis plusieurs années et d'importants travaux qui ont été effectués pour améliorer l'accessibilité aux résidences, aux salles de cours et de conférence, à la cafétéria.

. L'Université n'a pas eu à acquérir d'équipements spécialisés. Devrait-elle le faire qu'elle aurait à se demander si ces investissements valent la peine, compte tenu du petit nombre de handicapés qu'elle reçoit et du vieillissement rapide de ces équipements. Dans les faits, les étudiants handicapés disposent très souvent déjà à leur arrivée des appareils et du matériel qui leur sont utiles: micro-ordinateur, versa-braille, appareil auditif MF, papier spécial pour preneurs de notes, etc. Ce sont souvent les familles des étudiants qui assument ces frais.

19.4 Constatation générale

. Les étudiants handicapés aiment fréquenter Bishop's à cause de l'ambiance de chaleur et de sécurité qu'offre cette Institution.

. Bishop's s'efforce de trouver une solution adéquate à chaque cas qui se présente.

. Cette Institution accueille des étudiants atteints de troubles d'apprentissage.

III. PERSPECTIVES

À la fin de cette tournée de visites de plusieurs campus et de rencontres avec les étudiants handicapés, à partir aussi de contacts avec les responsables des services d'accueil aux étudiants handicapés dans chacune des universités, quelques faits se sont imposés. Une convergence est également apparue dans l'évaluation de la situation actuelle et les perspectives exprimées par les personnes interviewées.

Ce dernier chapitre tente précisément de rendre compte de ces constatations et de ces souhaits. Il reprend les différents éléments de la situation tels qu'ils ont été identifiés précédemment et formule brièvement un ensemble de perspectives qui pourraient éventuellement contribuer à la formulation de principes d'action[1].

1. Il y a encore relativement peu de handicapés dans les établissements universitaires québécois en 1988-1989

   Au nombre de 700, peut-être 1 000, en 1988-1989, les étudiants universitaires handicapés ne représentent que 0,45 % d'un groupe de 220 000 étudiants. Si les jeunes handicapés de 20 à 29 ans fréquentaient l'université dans la même proportion que les autres, ils pourraient se retrouver à 4 000 dans les classes et les laboratoires de nos universités (voir I, 1.3).

   On doit s'attendre cependant à ce que leur nombre s'accroisse au cours des prochaines années. D'une part, les collèges accueillent de mieux en mieux les divers groupes de handicapés; les handicapés visuels et auditifs en particulier ne sont plus oubliés. De plus, les personnes atteintes de trou-

---

1. On pourra vérifier que plusieurs des "perspectives" qui suivent rejoignent des recommandations de l'OPHQ dans son mémoire sur l'implication du MESS et de ses partenaires dans l'intégration sociale des personnes handicapées. Mémoire de l'Office des personnes handicapées du Québec traitant de l'implication du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et de ses partenaires dans l'intégration sociale des personnes handicapées. Commission parlementaire sur les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois, 1986, pp. 38-41.

bles d'apprentissage seront de plus en plus nombreuses à demander d'être admises à l'université (voir 2, point qui suit). D'autre part, la qualité des services offerts aux handicapés dans les universités, par quelques universités en particulier, est de mieux en mieux connue et elle attire chaque année un plus grand nombre de personnes handicapées.

Faudrait-il étouffer cette croissance parce qu'elle risque de coûter cher? Ce serait injustifiable à plus d'un titre. Comment refuser à un groupe de citoyens de profiter d'une part équitable des ressources communes, parce que celles-ci sont limitées? Il est sûr également que la société gagne à moyen et à long termes, à se donner un plus grand nombre de citoyens instruits et productifs. Ajoutons à cela, pour apaiser les alarmistes, que toute croissance du nombre des étudiants handicapés ne se traduit pas par une croissance mathématiquement correspondante des coûts. En effet, des campus devenus accessibles aux handicapés moteurs peuvent en recevoir aussi bien 50 que 10. Et cela est vrai également d'équipements pour les handicapés visuels par exemple, qui, une fois acquis, peuvent servir à plusieurs. Il n'en est pas moins vrai que les budgets requis pour offrir des services plus nombreux devront augmenter considérablement. Il sera donc impérieux de bien cibler les actions et de bien gérer les budgets alloués (voir I, 1.3).

2. <u>Les jeunes qui ont des troubles d'apprentissage frappent aux portes des universités</u>

Les gens qui ont des troubles d'apprentissage sont nombreux dans la société; ils constituent près de 10 % de la population canadienne. Il semble bien que ce taux vaille pour le Québec également. Ainsi, on estime précisément à plus de 11 % le nombre actuel des élèves qui ont des difficultés d'apprentissage dans les écoles primaires et secondaires du Québec.

Au primaire et au secondaire, on assure divers encadrements à ce groupe d'enfants. Après, au collégial et à l'universitaire, aucun support n'est prévu actuellement, qui vienne faciliter la poursuite des études. Et pourtant, ce handicap, faut-il le rappeler, n'a rien à voir avec l'intelligence elle-même des gens qui en sont atteints.

À l'égard de ce groupe aussi, il y a iniquité collective et gaspillage inconscient. Une réaction toutefois est amorcée; quelques collèges et universités ont commencé à recevoir ces

handicapés. Les services dont ils ont besoin: au départ, une solide évaluation permettant d'identifier, d'une part, les difficultés propres à chacun, d'autre part, les stratégies pour les contourner; une sensibilisation des enseignants et du personnel universitaire; l'accompagnement de tuteurs; enfin l'accès à certains équipements, comme le micro-ordinateur, qui permettent à plusieurs un fonctionnement tout à fait approprié aux exigences de leurs programmes d'études.

Parce que les troubles d'apprentissage sont des déficiences fonctionnelles permanentes, qui peuvent être majeures, ils deviennent dans certains cas de véritables handicaps. Ils devraient donc figurer comme tels dans la liste des handicaps reconnus par le Programme de bourses spéciales pour les étudiants handicapés et les personnes qui sont sérieusement atteintes de ces troubles devraient, en toute équité, avoir accès aux bourses spéciales pour les étudiants handicapés.

3. L'accessibilité architecturale des établissements a atteint un niveau respectable presque partout, de sorte qu'il est devenu possible aux handicapés moteurs de fréquenter presque tous les établissements

Il n'y a qu'à l'Université de Sherbrooke où la plus grande partie du campus demeure inaccessible aux handicapés moteurs. Plusieurs édifices également du campus Loyola de l'Université Concordia le sont encore.

Ces deux Universités, en particulier l'Université de Sherbrooke, seront incapables de réaliser les transformations nécessaires sans une aide particulière. D'ailleurs, toutes les universités ont encore à réaliser des aménagements dont les coûts dépassent les limites des budgets ordinaires. Donc, encore un coup et l'on aura achevé une opération majeure. Il ne restera plus qu'à accueillir un plus grand nombre de handicapés moteurs.

4. L'accès des handicapés visuels aux formations universitaires, mais aussi à la connaissance tout court, devient grandement facilité grâce à des développements récents de l'informatique. Il s'agit là, pour eux, d'une percée historique dont le déploiement commence à peine à donner ses fruits. C'est l'accès au monde de la connaissance en général qui s'en trouve considérablement élargi pour tous les handicapés visuels,

étudiants ou non. Pensons à l'autonomie que donnent aux non-voyants les lecteurs optiques et les synthétiseurs de voix qui deviennent maintenant disponibles.

On ne peut que souhaiter que soit facilitée l'acquisition d'équipements informatiques, soit par les établissements (imprimantes en braille, micro-ordinateurs avec traitement de texte et synthétiseur de voix, le tout nouveau système informatisé de lecture, etc.), soit par les individus (micro-ordinateurs portables et versa-braille). Les handicapés visuels ont besoin d'avoir accès à ces appareils et d'être entraînés à les utiliser de façon autonome.

L'utilisation de cassettes enregistrées (des cours, des articles, des livres), de même que le recours à des lecteurs demeurent des aides irremplaçables, essentiels à tous les non-voyants, même pour ceux qui maîtrisent bien le braille. On continuera donc d'en soutenir l'accès.

La multiplication des documents en version braille est réclamée par les handicapés visuels des universités. L'utilisation du braille d'ailleurs augmente avec le niveau de formation des handicapés visuels et il semble qu'elle soit à encourager auprès de ceux qui poursuivent des études supérieures. Il s'agit d'accroître la production en braille de matériel "scolaire" relié aux programmes d'études, d'une part, et, d'autre part, de la production de documents culturels (les oeuvres littéraires contemporaines, par exemple). L'édition des volumes "scolaires" relèvent des ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science; quant aux documents culturels, il est plutôt du ressort du ministère des Affaires culturelles d'en assurer l'édition et la diffusion.

La production en braille du matériel scolaire pour les étudiants de l'enseignement supérieur pourrait être coordonnée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (DGERU), qui confierait le travail d'édition à l'une ou l'autre maison spécialisée. Un catalogue contiendrait tous les titres intéressant les étudiants du collégial et de l'université. Des copies (sur disquettes principalement) seraient produites selon les besoins. Quant aux textes plus courts, ils devraient maintenant pouvoir être traités dans plusieurs universités, grâce aux systèmes informatisés de lecture, qui permettent aussi bien l'enregistrement sur disquette que la lecture par voix synthétisée. Et sans avoir à subir de délais.

5. <u>Les handicapés auditifs</u> demeurent ceux pour qui l'intégration aux études et à la vie universitaire demeure encore la plus complexe.

La diversité des services à prévoir pour eux fait reculer plus d'un établissement, lorsqu'il s'agit, bien sûr, de candidats atteints de surdité totale ou quasi totale. Le plus grand nombre de ces étudiants se retrouve dans les universités montréalaises et à l'Université Laval. Ce mouvement de concentration est sans doute à respecter, si l'on considère l'ensemble complexe de motifs tant économiques et socioculturels qu'académiques qui le soutient et parce qu'il rend justifiable l'organisation de services plus adéquats dans quelques universités. On pense ici surtout à l'intégration de malentendants profonds. Quant à tous ceux qui ont des restes auditifs suffisants, il faut sans doute plutôt leur faciliter, comme aux autres étudiants, le choix de l'université qu'ils préfèrent.

Le nombre des handicapés auditifs dans les universités augmente maintenant de façon significative et le mouvement devrait se poursuivre, grâce sans doute en particulier aux services qu'offrent des collèges tels que le Collège de Sainte-Foy et le Collège du Vieux-Montréal.

Quelques percées technologiques commencent à améliorer la situation des malentendants: les systèmes auditifs MF pour des malentendants avec reste auditif et de tous nouveaux logiciels permettant l'apprentissage autonome de la parole, du langage gestuel et de la lecture labiale.

Il y a probablement lieu de soutenir de façon privilégiée les recherches qui se font actuellement sur la nature de ce handicap et sur divers moyens de le surmonter, de façon à ce que s'améliorent les chances de se développer et de s'intégrer de ce groupe encore désavantagé.

Les handicapés de ce groupe, surtout si le handicap est congénital, ont généralement besoin de quelques personnes pour les aider: des interprètes, des preneurs de notes, des tuteurs. Nous y revenons plus loin.

6. <u>La qualité de l'accueil des étudiants handicapés diffère beaucoup d'un établissement à l'autre</u>

Quelques universités se sont dotées d'un bureau d'accueil, elles y affectent du personnel; elles ont consenti à acquérir des équipements parfois coûteux. Elles invitent les candidats handicapés à s'inscrire chez elles et elles s'efforcent de leur offrir des chances d'étudier égales à celles des non-handicapés. Quatre universités, en particulier, les quatre universités montréalaises, sont de ce groupe. Une autre, l'Université de Sherbrooke, est engagée sérieusement dans ce mouvement. L'Université Bishop's également s'active à compléter les modifications architecturales de son campus et offre un accueil attentif au petit groupe de handicapés qu'elle reçoit. Pour ce qui est de l'Université Laval, que fréquente déjà un groupe important de handicapés, un véritable service d'accueil et d'intégration demeure encore un projet qui pourrait toutefois devenir réalité.

La concentration des étudiants handicapés dans les universités de Montréal et de Québec est frappante. Une certaine concentration des handicapés auditifs s'explique et il faut peut-être l'appuyer compte tenu de la nature des services dont a besoin ce groupe; les handicapés visuels, en revanche, devraient pouvoir plus facilement fréquenter l'université de leur choix et avoir accès à quelques équipements institutionnels dès qu'ils sont quelques-uns à fréquenter le même établissement. Quant aux handicapés moteurs et aux étudiants atteints de troubles d'apprentissage, on devrait en retrouver dans tous les établissements.

7. <u>Des guichets uniques, des plans d'intervention formels</u>

Là où ils fonctionnent bien, les bureaux d'accueil sont des guichets uniques où peuvent se régler ou se clarifier toutes les questions qui se posent à un handicapé: des lieux de coordination et de production de services; et toute la communauté universitaire en connaît bien l'existence. À la tête de ces bureaux, il y a toujours au moins une personne qui a reçu le mandat explicite d'accueillir les handicapés et on constate que ces personnes sont habituellement des responsables profondément et personnellement engagées dans leur tâche.

Les perspectives qui animent l'action de ces personnes et de ces équipes se rejoignent dans quelques points essentiels:

rendre possibles aux handicapés des formations de qualité comparable à celles qui sont offertes aux autres; favoriser et développer l'autonomie; faire appel à la responsabilité et à l'implication de chacun; écouter, appuyer sans dorloter; répondre à des besoins réels, bien identifiés, etc.

On attache avec raison beaucoup d'importance à l'évaluation initiale et globale de la situation et des besoins de chaque étudiant handicapé. Cette fonction pourrait être développée partout, en l'appuyant sur des ressources professionnelles appropriées. Les plans d'intervention individuels, préparés dans les établissements pourraient devenir un point de référence majeur pour l'attribution des bourses spéciales aux handicapés graves et pour le calcul de la subvention versée directement aux établissements. Ces plans d'intervention, avec leurs recommandations, devraient être préparés de manière à ce qu'ils reçoivent la plus grande crédibilité de la part des administrateurs des programmes gouvernementaux.

Ajoutons que, dans les universités anglophones, on devrait assurer à tous les étudiants francophones de pouvoir traiter de leur situation de handicapé en français, puisqu'il s'agit là non d'une activité d'enseignement, mais de services personnels où le demandeur a besoin de disposer de tous ses moyens et d'être parfaitement à l'aise. Les étudiants francophones dans les universités anglophones constituent plus de 20 % de l'ensemble des étudiants.

8. Les services personnels

Les interprètes

Toutes les personnes consultées suggèrent que les interprètes soient payés par les institutions et non plus par les étudiants. Les motifs sont connus: les établissements ont une meilleure expérience pour négocier et gérer de tels contrats; dans la situation actuelle, les étudiants doivent souvent emprunter des sommes importantes pour payer leurs interprètes et, une fois les bourses reçues, on leur impute comme des revenus imposables les montants des bourses qui servent précisément à payer les interprètes (voir I, 2.3).

On souhaite aussi que les universités aient un accès plus direct aux interprètes. À Montréal, on pourrait penser à un bureau commun où se ferait la distribution des charges de

travail; ce bureau pourrait peut-être être confié à l'une des universités, à la condition qu'on puisse garantir une qualité égale de service dans les quatre universités. À Québec, l'Université Laval devrait sans doute s'entendre avec le Cégep Sainte-Foy, en s'inspirant de l'expérience montréalaise.

C'est un souhait général que les interprètes puissent recevoir leur formation de base au Québec. Impliqués dans des projets d'ordre universitaire, les interprètes auraient besoin d'une formation de même niveau. Un programme de certificat pourrait constituer une première étape. À la vérité, c'est plutôt un programme de baccalauréat qui serait approprié: baccalauréat général avec formation spécialisée en langage gestuel ou baccalauréat spécialisé en interprétation. L'Université de Montréal a déjà manifesté son intérêt à offrir une formation adéquate aux interprètes.

Les preneurs de notes et les lecteurs

À l'expérience, il apparaît que les preneurs de notes ont eux aussi besoin d'une formation. Quelques universités offrent déjà des sessions d'entraînement, très pertinentes, à ces étudiants qui aident leurs collègues handicapés. La production d'un guide commun pourrait faciliter l'organisation de ces entraînements.

Souvent les lecteurs mais aussi les preneurs de notes sont des bénévoles. Si on devait en venir à leur offrir quelque rétribution, ce pourrait être moins un salaire qu'une reconnaissance pour services rendus.

Les tuteurs: une catégorie d'intervenants à reconnaître

Le rôle des tuteurs est si utile auprès des handicapés auditifs d'abord, mais aussi auprès d'autres handicapés, surtout de ceux qui ont des troubles d'apprentissage, qu'il devrait être possible à tous les handicapés d'y recourir, sur recommandation du bureau d'accueil.

Les tuteurs pourraient figurer à juste titre parmi les ressources personnelles auxquelles les handicapés peuvent éventuellement recourir dans le cadre des bourses spéciales pour les handicapés ou grâce à la subvention globale versée aux établissements. Le salaire de ces personnes, qui sont de façon générale eux-mêmes des étudiants, n'aurait pas à être très élevé.

9. <u>Sensibilisation et formation des enseignants et du personnel de soutien</u>

L'accueil des étudiants handicapés, là où il réussit, s'appuie toujours sur la mobilisation de nombreuses personnes dans les établissements: professeurs, responsables de divers services, bibliothécaires, employés de soutien, les étudiants eux-mêmes, sans compter les preneurs de notes et les lecteurs.

On découvre ainsi rapidement la pertinence d'opérations de sensibilisation aux handicaps et aux situations vécues par les handicapés. Mieux encore, ce sont des activités de formation qu'offrent quelques universités à leur personnel. On y invite, en particulier, les professeurs à des rencontres individuelles ou de groupe et on y utilise quelques guides excellents, qui, adaptés, pourraient être diffusés dans l'ensemble des établissements. L'objectif de ces activités de sensibilisation et de formation est d'enrichir la culture institutionnelle des établissements en valorisant l'accueil et l'intégration des personnes handicapées et en suggérant des pistes d'intervention.

10. <u>Les équipements: collectifs et individuels</u>

Le micro-ordinateur et quelques appareils qui s'y greffent sont devenus depuis peu des instruments de libération pour les handicapés. Les handicapés visuels en sont les plus grands bénéficiaires. Mais à plus d'un titre, les étudiants qui ont des troubles d'apprentissage et certains étudiants paraplégiques profitent également des dernières percées en informatique. Et maintenant les handicapés auditifs commencent à y trouver eux aussi leur profit.

Il y a lieu de favoriser l'accès à des appareils personnels comme le micro-ordinateur portable (avec ou sans versa-braille) parce qu'il permet une autonomie considérable à des gens qui en ont tellement moins que la majorité: il facilite le travail à la maison, il permet aussi de prendre des notes en classe directement, de travailler en bibliothèque, etc.

Les étudiants ont en outre besoin d'avoir accès à des équipements institutionnels, comme les imprimantes en braille, les appareils de conversion des textes en braille, les systèmes informatisés de lecture pour non-voyants, les ordinateurs avec synthétiseur de voix pour la rédaction des travaux, pour la consultation des banques de données, etc.

11. Le Programme de bourses spéciales pour les étudiants handicapés

Ce programme a fait l'objet, au cours de l'enquête, de plusieurs observations et souhaits. On les trouve au Ch. I, 2.6. Qu'il suffise de les rappeler brièvement, en soulignant qu'ils expriment des positions très largement partagées chez les personnes rencontrées.

. Les montants des bourses correspondant aux services personnels (pour les interprètes et les preneurs de notes) devraient être versés directement aux institutions et non aux étudiants handicapés.

. Les étudiants ayant des troubles d'apprentissage devraient pouvoir être éligibles aux bourses spéciales, dans le cas où leur handicap est sérieux, au même titre que les autres personnes handicapées.

. Le concept d'étudiant à temps complet devrait être assoupli quand il s'agit d'étudiants handicapés. La norme de trois cours/session devrait permettre d'avoir accès aux bourses de subsistance et même, dans certains cas, un cours ou deux cours/session devraient suffire, avec une recommandation du bureau d'accueil de l'établissement où l'étudiant concerné serait inscrit.

. On demande que le règlement du Programme comporte une liste plus complète et mise à jour régulièrement des équipements spécialisés qui peuvent aider des handicapés à poursuivre leurs études et dont l'achat peut être soutenu par le Programme.

. Les tuteurs et même les lecteurs devraient être reconnus, aux côtés des interprètes et des preneurs de notes, comme des intervenants nécessaires auprès de certains handicapés. En conséquence, les subventions versées directement aux établissements pour l'organisation des services personnels auprès des étudiants handicapés seraient établies en tenant compte de tous ces personnels (voir le point suivant relatif au financement).

. Les "plans d'intervention" individuels, établis par les bureaux d'accueil, pourraient devenir des points de référence majeurs pour l'attribution des bourses spéciales individuelles et le calcul des subventions annuelles versées directement aux établissements pour les services aux étudiants handicapés.

- Enfin, on verrait bien que, au Ministère, les dossiers de demandes de bourses spéciales acheminées par les universités soient confiés à l'évaluation de spécialistes ou, tout au moins, à des personnes de longue expérience et de grande humanité, qui sauraient gérer la loi en "bons pères de famille" (selon l'expression du Code civil), attentifs autant aux besoins particuliers de chacun des handicapés demandeurs qu'aux fonds publics qu'ils administrent.

12. Le financement du soutien aux étudiants handicapés

À défaut de présenter une évaluation relativement précise de l'évolution des coûts du soutien aux étudiants handicapés dans les universités, qu'il soit permis de suggérer un cadre général du financement des services d'accueil et d'intégration de ces étudiants[1].

L'objectif général de l'intervention du Ministère dans ce domaine, on le sait, est de rendre les études et la formation universitaire accessibles à ce groupe d'étudiants, en abolissant les obstacles créés par les handicaps. Un principe de financement serait donc de subventionner ce qui contribue à réduire la contrainte et à mettre les connaissances et les apprentissages à la portée des personnes handicapées.

Quatre volets complémentaires:

1) les bourses personnelles aux étudiants handicapés. On tiendra compte des suggestions faites au Ch. I, 2.6. et au point précédent (Ch. III, 11). Elles supportent:

   a) les frais de subsistance, d'étude, de transport,

   b) les frais d'équipements spéciaux requis personnellement par l'étudiant handicapé. Mais les frais pour les services personnels (ceux des interprètes, par exemple, etc.) seraient exclus;

---

1. Sur la croissance des coûts entraînés par l'augmentation du nombre de handicapés dans les universités, voir Ch. I, 1.3.

2) le financement direct des établissements pour les services offerts aux étudiants handicapés:

Ce soutien financier vise l'ensemble des services offerts aux étudiants handicapés d'un établissement, que ceux-ci soient bénéficiaires de bourses ou non. Les plans d'intervention individuels, préparés dans les établissements, serviraient de points de référence pour la détermination de ces subventions directes. La structure de financement comprendrait:

a) une subvention annuelle d'infrastructure: salaire et locaux;

b) une subvention annuelle correspondant aux salaires des interprètes, tuteurs, etc. Le nombre des intervenants à payer serait établi à partir des recommandations contenues dans les plans d'intervention préparés pour chaque étudiant pour les services aux étudiants handicapés. Ajustement annuel sur la base du nombre d'étudiants handicapés de l'année précédente;

c) une subvention pour l'achat d'équipements collectifs et de quelques équipements de dépannage (à prêter aux étudiants, pendant que ceux-ci attendent des réponses à leurs demandes ou quand des équipements personnels font défaut et doivent être réparés);

d) une réserve de dépannage;

3) le support à la traduction de livres en braille:

- prévision d'un budget central, administré au MESS (DGERU);

4) le financement de travaux de recherche, sur les handicaps mêmes, sur les difficultés d'apprentissage propres aux handicapés et les approches pédagogiques à inventer. On peut penser à un financement par projet. En créant un comité scientifique d'évaluation, si cela devenait pertinent.

Chose certaine, les universités ont un rattrapage à effectuer en ce qui concerne l'organisation des services pour les handicapés et la contribution financière qui la rendra possible.

IV. CONCLUSION

Les informations qu'apporte ce rapport sauront éclairer la réflexion et faciliter la formulation d'une politique d'intervention cohérente de la part du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science en faveur des personnes handicapées désireuses d'accéder à l'université. C'est le souhait, du moins, de toutes les personnes dont les témoignages ont contribué à constituer ce dossier.

L'enquête qui vient d'être menée n'a toutefois porté que sur l'une des facettes de l'intervention des universités en faveur de l'intégration sociale, culturelle et économique des handicapés à la société. Deux autres volets de cette contribution mériteront également d'être solidement étayés, de façon à ce que les actions dans ces domaines aient toute l'efficacité et la qualité possible. Il s'agit, d'une part, des interventions des universités dans le cadre de leurs programmes d'enseignement et, d'autre part, du volet essentiel de la recherche universitaire portant sur les handicaps et les handicapés.

Ce sont là autant de domaines où le Ministère voudra éventuellement exercer sa responsabilité générale, en concertation avec les universités. Pour l'instant, l'objectif visé est d'offrir aux personnes handicapées des appuis adéquats qui permettent à celles qui en ont la capacité et le désir d'accéder sans discrimination aux formations universitaires.

Au moment où le Ministère entend développer et bien cibler ses interventions auprès des étudiants universitaires handicapés, l'occasion est belle, pour les universités également, de faire le point sur leur ouverture et leur engagement envers les personnes handicapées. On ne peut que souhaiter qu'elles le fassent avec la lucidité et le sens de la perspective qui doivent caractériser leurs interventions. Malgré le contexte de rareté de ressources et en dépit des courants actuels de désengagement social et de remise de chacun à soi-même, chaque établissement universitaire saura sans doute renouveler son engagement envers la grande famille des handicapés, avec la conscience d'être un partenaire majeur dans la poursuite commune de l'objectif d'intégration des personnes handicapées à la vie économique et sociale de la nation.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaires**

[illegible]